

Rapport d'activité 2012





Le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération a pour objet de rendre compte de l'action conduite à l'ensemble des élus municipaux des 16 communes membres de notre établissement public de coopération intercommunale ; sa présentation permet plus largement à tous les élus, à nos partenaires institutionnels et économiques et à tous ceux qui le souhaitent, de prendre connaissance des projets engagés ou réalisés pendant l'année qu'il retrace.

Il s'efforce aussi de resituer l'action intercommunale dans la durée et de la mettre en perspective du contexte dans lequel elle s'inscrit, pour éviter que cette présentation annuelle ne limite par trop la perception de sa portée et de son sens.

Ainsi, en 2012, la politique d'investissement et l'activité de la Communauté d'agglomération témoignent de la continuité des efforts qu'elle consacre depuis sa création à doter le territoire des atouts propres à renforcer son attractivité.

Au fil d'un processus continu d'amélioration, la qualité de l'offre de services à la population progresse, les liens entre la Communauté et les communes se renforcent, la politique de mutualisation se précise et s'amplifie.

Les résultats obtenus en matière de développement économique, de soutien à l'innovation, de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous encourage à persévérer.

Sur le plan des services, l'offre de transports publics, la collecte des déchets ménagers évoluent et se modernisent.

Bien sûr, la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ne peut s'extraire de son environnement régional et national.

La persistance de la crise économique, des réformes institutionnelles inabouties, la raréfaction des fonds publics sont autant de contraintes qui pèsent sur l'action publique locale. Notre territoire reste tributaire de décisions qui lui échappent et sont pourtant d'une importance vitale, comme c'est le cas pour le désenclavement routier.

Conçue pour impulser et fédérer les dynamiques de développement à l'échelle du bassin d'emploi, attentive aux évolutions du quotidien, la Communauté d'agglomération inscrit son action dans un temps long pour anticiper, accompagner et consolider les conditions d'un développement réussi.

Les avancées réalisées, tout comme les obstacles qu'il faut encore franchir, incitent à remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier.

Pour ce faire, elle entend rester proche des entreprises, des acteurs économiques et sociaux, des hommes et des femmes qui vivent et travaillent à Castres-Mazamet.

Le président de la Communauté d'agglomération,
Pascal BUGIS



Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

Avant-propos	1
Temps forts 2012 - 2013	4
Présentation de la Communauté d'agglomération, gouvernance	7
Le territoire et la stratégie de développement	8
Les compétences et le fonctionnement institutionnel	9
Les organismes extérieurs et la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile	9
La coopération décentralisée avec Guédiawaye	10
Stratégie d'aménagement et de développement durable	11
Le schéma de cohérence territoriale	12
La politique foncière	12
Le plan climat énergie territorial	14
Le plan des déplacements urbains	15
Infrastructures de communication et TIC	16
L'enjeu de l'accessibilité routière	17
L'aéroport régional de Castres-Mazamet	17
La stratégie numérique	17
La cyber-base	19
Enseignement supérieur et recherche, soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi	20
L'enseignement supérieur à la rentrée 2012, les perspectives et le contrat de site	21
L'offre foncière et immobilière pour les entreprises	23
L'accompagnement des entreprises et l'activité de la technopole	24
Habitat et politique de la ville	25
Le programme local de l'habitat	26
Le contrat urbain de cohésion sociale	28
Le plan local d'insertion pour l'emploi	29
Transports collectifs	31
Les transports urbains	32
Les transports scolaires	33
Les modes doux et alternatifs, l'intermodalité	33
Equipements culturels, sportifs et de loisirs	34
L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon	35
La salle de musiques actuelles Lo Bolegason	35
Les piscines et la patinoire	36
La base de loisirs du lac des Montagnès	37
Cadre de vie et environnement	38
La collecte et la valorisation des déchets	39
La contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air	40
Cahier central : Finances et organisation des services	
Finances	
Politiques contractualisées	
Fonds de concours	
Organisation et ressources humaines	
Répertoire des sigles	41
Pour en savoir plus...	42
Instances communautaires, instances consultatives, organismes extérieurs	44
Réunions tenues en 2012	45



Plan climat : les services de la Communauté d'agglomération veulent montrer l'exemple

Le plan climat adopté par la Communauté d'agglomération, qui a reçu l'avis favorable de l'Etat le 17 juin 2013, comprend 45 actions à conduire pendant la période 2013-2017, sur 4 axes : construction durable, aménagement et mobilité, nouveaux modes de production et de consommation, adaptation au changement climatique. En outre, la Communauté d'agglomération a d'ores et déjà mis en œuvre un programme de 11 actions emblématiques visant l'exemplarité, parmi lesquelles une charte écoresponsable applicable à tous les services, pour diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; sur cette photo : le véhicule électrique pour les déplacements dans l'agglomération.



Enseignement supérieur et recherche : des plateformes technologiques pour l'innovation

Le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation de Castres-Mazamet, qui s'est forgé au fil du temps un profil essentiellement technologique et scientifique, bénéficie de ce fait de liens étroits et croisés avec les entreprises, et accueille 1 700 étudiants jusqu'à bac+8, principalement répartis entre les filières chimie, numérique et santé, et les métiers tertiaires ; les chercheurs du site conduisent leurs travaux sur des thématiques reconnues par l'Université de Toulouse (chimie & environnement, e-santé, usages numériques...), leur présence permet aussi de déployer des plateformes de soutien à l'innovation : ici, la nouvelle plateforme Ilipack de tests de logistique et transport de l'Iut, unique dans le sud de la France.



Nouvelle organisation de la collecte des déchets : un projet de service ambitieux

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers répondent à des enjeux de qualité de vie et, bien sûr, de développement durable ; si le traitement a été délégué au syndicat départemental Trifyl, la Communauté d'agglomération assure la collecte et le tri pour l'ensemble de la population de ses 16 communes membres, en cherchant constamment à améliorer la qualité du service rendu et à optimiser son coût sans augmenter la fiscalité. On peut voir sur cette photo le nouveau mode de ramassage par véhicule à bras latéral, mis en œuvre en 2012 dans certains quartiers de l'agglomération, dans le cadre de la réorganisation des collectes.



Solidarité numérique : la coopération avec Guédiawaye couronnée par les trophées de l'innovation Orange

Territoire pionnier dans le domaine des infrastructures de télécommunication à très haut débit et de l'économie numérique, impliquée dans le développement des e-services, la Communauté d'agglomération a souhaité faire profiter de son expérience dans le cadre d'une coopération décentralisée : un partenariat s'est construit depuis 6 ans avec la ville de Guédiawaye, dans l'agglomération dakaraise, portant sur le développement de services publics à l'appui d'un système d'information géographique ; cette action, qui bénéficie du soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères, vient d'être couronnée par les trophées de l'innovation Orange comme un projet de solidarité numérique exemplaire.



Transports en commun gratuits : toujours plus de service

Après la gratuité des bus instaurée depuis 5 ans maintenant, la Communauté d'agglomération s'est lancée dans un nouveau challenge : la refonte de l'ensemble du réseau de transports urbains Libellus, pour s'adapter à l'évolution des besoins de déplacement et offrir un service plus performant au plus grand nombre d'habitants, contribuer à la réduction des coûts de transport, favoriser les déplacements domicile-travail des actifs ; le service ainsi réaménagé s'inscrit dans une démarche volontaire engagée par la Communauté d'agglomération pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du plan climat énergie territorial et du plan des déplacements urbains.



Vie culturelle : des équipements d'avant-garde

La Communauté d'agglomération dispose d'équipements de qualité pour contribuer à l'organisation des événements qui ponctuent la vie culturelle à Castres-Mazamet tout au long de l'année ; si certains sont communaux, d'autres ont été reconnus d'intérêt communautaire : ici, à Mazamet l'espace culturel et multimédia L'Apollo-Michel Bourguignon, tandis qu'à Castres, c'est la salle de musiques actuelles Lo Bolegason qui fait l'objet d'une gestion intercommunale. Des investissements importants sont réalisés dans ces équipements pour les entretenir, et améliorer constamment l'offre proposée pour les spectacles et les animations proposés au public.



Sport et loisirs : une nouvelle piscine à Mazamet

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet construit un nouveau centre aquatique sur le site de la piscine de La Lauze à Mazamet, que son niveau d'équipement fera rayonner bien au-delà du pôle mazamétain. Le programme des travaux permet de maintenir en service la piscine couverte actuelle pendant la durée du chantier, jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement. L'ancienne piscine sera ensuite déconstruite pour laisser la place à des emplacements de parking. Le coût de cette réalisation est de 9 millions d'euros financés par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet avec la participation de la Ville de Mazamet, une subvention de 750 000 € allouée par l'État (au titre du Fonds national pour le développement du sport) et un soutien attendu de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil général du Tarn.



Vie étudiante, le grand rendez-vous de rentrée : défi sur le campus !

Chaque année, le syndicat mixte pour le développement de l'enseignement et de la recherche dans le sud du Tarn constitué entre le Conseil général et la Communauté d'agglomération, organise des événements de rentrée pour tous les étudiants de Castres-Mazamet, dans le cadre de la semaine de l'étudiant organisée sous l'égide de l'Université de Toulouse : un grand rendez-vous festif « défi sur le campus » où les équipes des établissements s'affrontent dans des épreuves sportives et ludiques, et des soirées à la patinoire de L'Archipel, pour un concert à la salle de musiques actuelles Lo Bolegason, et au cinéma de l'espace culturel et multimédia L'Apollo-Michel Bourguignon.



Autoroute : les acteurs économiques attendent la décision

Après la publication du rapport de la commission Mobilité 21 le 27 juin 2013 et l'annonce consécutive du Premier ministre sur la mise en œuvre du schéma national des infrastructures de transport, l'axe Castres-Toulouse se trouve placé dans les premières priorités qui doivent être engagées d'ici 2030 ; les acteurs locaux attendent maintenant de savoir si l'État va mener à son terme la procédure engagée de mise en concession autoroutière dont le dossier est prêt pour être mis à l'enquête publique depuis l'été 2012 : cette solution apparaît en effet comme la seule qui permette une réalisation rapide des travaux, dans le contexte actuel de raréfaction des crédits publics.



Le Causse Espace d'Entreprises : un site d'activités unique en Midi-Pyrénées

Figure de proue de l'offre foncière et immobilière pour l'accueil d'entreprises dans la Communauté d'agglomération, Le Causse Espace d'Entreprises compte désormais 70 entreprises implantées, et, depuis l'ouverture du nouvel hôpital intercommunal, 2 200 personnes s'y rendent chaque jour pour y travailler ; le site dispose d'un niveau d'équipement unique en Midi-Pyrénées, en particulier grâce à son alimentation électrique sécurisée par 2 lignes à très haute tension et à la boucle numérique en fibre optique de l'agglomération : il est à ce titre reconnu site d'intérêt régional, et vient de recevoir en 2013 le label national « site à très haut débit ».



Création sur le pôle mazamétain : de nouveaux sites d'activités

Soucieuse de contribuer par son action à un développement équilibré de l'activité et de l'emploi sur son territoire, la Communauté d'agglomération, outre le site Le Causse Espace d'Entreprises qu'elle a créé en son centre, réalise un important programme pluriannuel d'investissement dans les 15 autres zones d'activité dont elle a la charge ; au cours des dernières années, sur le pôle mazamétain, elle a en outre terminé l'aménagement du Parc d'activités du Thoré, et vient d'ouvrir à la commercialisation un lotissement pour répondre aux demandes d'implantation d'activités tertiaires à La Molière Basse.

Composition urbaine

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Les villes, bourgs et villages structurent le territoire en 4 grands niveaux urbains. Ils fournissent les services, accueillent la population et les activités économiques. Ce document fait le point sur la répartition de la population et des emplois au sein de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

3 pôles urbains : 82 % de la population et 93 % des emplois

Castres (53,3% de la population et 66,8% des emplois) et Mazamet-Aussillon (20,7% de la population et 20,6% des emplois) forment une agglomération bipolaire qui structure le territoire de la communauté, Labruguière (7,8% de la population et 5,6% des emplois) occupant une position charnière entre les pôles castrais et mazamétain.

- **Castres** : 42 300 habitants et 22 320 emplois
- **Mazamet-Aussillon** : 16 450 habitants et 6 900 emplois
- **Labruguière** : 6 230 habitants et 1 860 emplois

Les pôles intermédiaires de services

Saint-Amans-Soult (2,1% de la population et 1,6% des emplois) associé à Saint-Amans-Valtoret (hors périmètre) jouent un rôle important pour la vallée du Thoré et sont tous deux liés au pôle mazamétain.

- **Saint-Amans-Soult** : 1 680 habitants et 540 emplois

Les bourgs de 1 000 à 3 000 habitants : 12 % de la population et 4 % des emplois

Au nombre de 4, ces communes ont un profil résidentiel et une fonction de services à la population. Lagarrigue (2,2% de la population et 0,8% des emplois) est en continuité de Castres. Aiguefonde, Payrin-Augmontel et Pont-de-l'Arn (9,8% de la population et 3% des emplois) sont une composante du pôle mazamétain.

- **Lagarrigue** : 1 775 habitants et 270 emplois
- **Aiguefonde / Payrin-Augmontel / Pont-de-l'Arn** : 7 800 habitants et 1 010 emplois

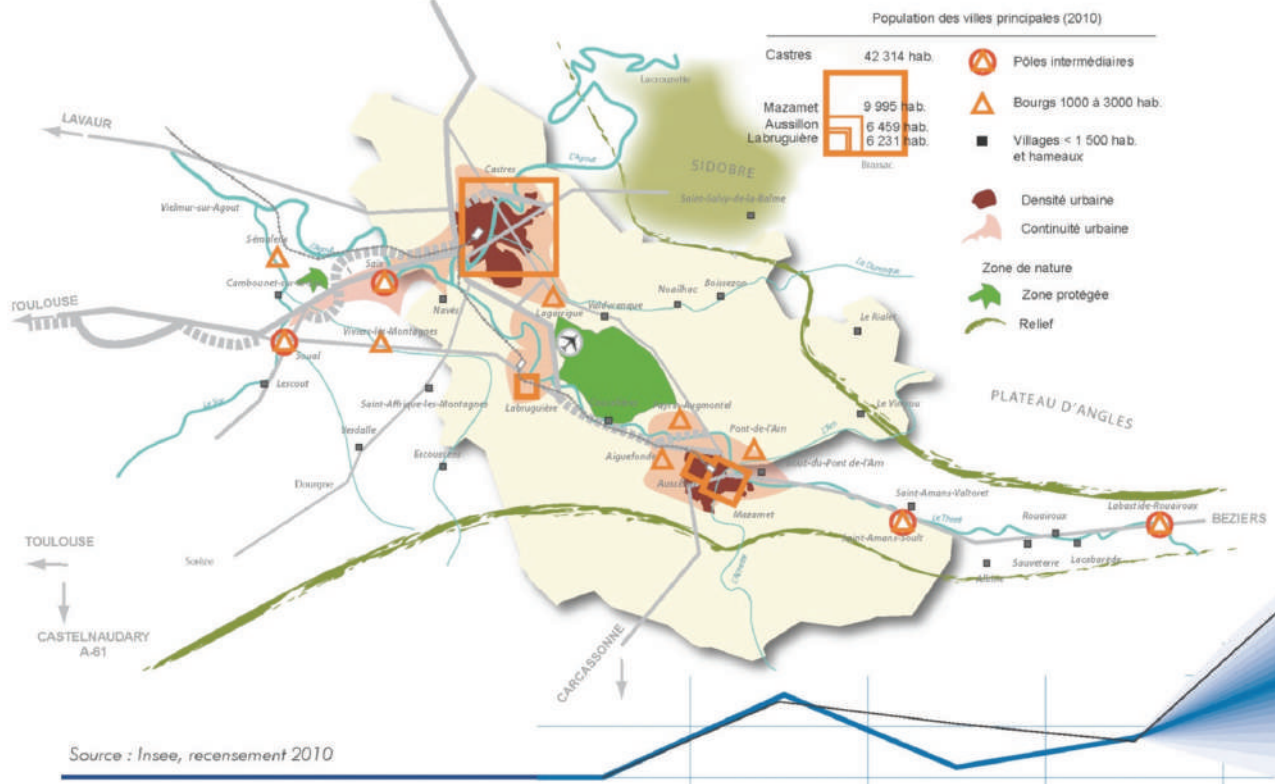
Les villages de moins de 1 000 habitants : 4 % de la population et 1,5 % des emplois

Cette catégorie regroupe 7 communes au profil résidentiel plus ou moins marqué. 3 communes ont entre 700 et 900 habitants, 2 ont entre 300 et 400 habitants et 2 ont moins de 100 habitants.

- **Noailhac, Valdurenque et Navès** : de 700 à 900 habitants et de 60 à 160 emplois
- **Caucalières et Boissezon** : de 300 à 400 habitants et 45 et 65 emplois
- **Le Rialet et Le Vintrou** : 50 et 85 habitants et une 10^{aine} d'emplois

Castres et Mazamet-Aussillon accueillent près de 60 000 habitants et 30 000 emplois (74% de la population et 87,5% des emplois de la Communauté d'agglomération)

Organisation territoriale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



Présentation de la Communauté d'agglomération, gouvernance



Délégués de la Communauté d'agglomération en assemblée.

Au-delà du fonctionnement de ses instances statutaires : conseil, bureau et commissions, la Communauté d'agglomération est partie prenante d'une gouvernance à l'échelle du pays d'Autan, associant notamment les partenaires économiques et sociaux et la société civile au sein d'un conseil de développement.

Le territoire et la stratégie de développement

Cœur du principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi ont dû surmonter les profondes mutations, liées à la mondialisation, qui ont entraîné l'effondrement d'activités traditionnelles, telles que le textile.

Se fondant sur la culture d'entreprise du territoire, prenant appui sur les atouts que constituent la présence de groupes leaders dans leurs domaines et un tissu de petites entreprises très actives, la stratégie de redynamisation engagée depuis 20 ans a permis de redynamiser le territoire, de lui donner une attractivité et une nouvelle image, pour que Castres-Mazamet continue de jouer son rôle de pôle régional d'équilibre.

La spécificité de Castres-Mazamet réside dans la place que les activités du secteur secondaire continuent d'occuper dans l'emploi total (près de 20 %), ce qui témoigne de la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises ; le tertiaire progresse, notamment grâce à une initiative pionnière de développement des technologies de l'information : l'agglomération a été parmi les premières de France à se doter d'une plateforme numérique à très haut débit.

Le bassin affiche en outre une certaine autonomie face à l'attraction toulousaine.

L'analyse rétrospective des 20 dernières années fait apparaître la pertinence et la cohérence des priorités de l'action intercommunale¹ :

- le désenclavement routier, qui s'exprime au travers de la mobilisation pour l'accélération de l'achèvement de la liaison autoroutière avec Toulouse, et la réalisation de la desserte interne à l'agglomération indispensable

à l'équilibre entre ses deux pôles urbains ;

- l'action économique, pour maintenir, développer et créer des activités et des emplois en cultivant l'atout industriel ;
- le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, outre l'intérêt social d'une offre locale de qualité, est un levier de l'innovation et de l'excellence du territoire.

Pour les deux priorités ci-dessus, le positionnement thématique « santé, numérique, chimie fine » en lien avec le pôle de compétitivité cancer bio santé et le centre expert « e-santé », place Castres-Mazamet au cœur des dynamiques régionales ; d'autres secteurs sont porteurs de développement et d'innovation, parmi lesquels l'agroalimentaire, la mécanique et les automatismes, pour ne citer que ceux-là.

Toutefois, il faut consolider les acquis, et beaucoup reste à faire pour rendre le territoire toujours plus compétitif et plus attractif ; pour la décennie à venir, il faut donc à la fois ouvrir de nouvelles perspectives et fixer des objectifs hiérarchisés en fonction des moyens.

Pour renforcer l'attractivité de l'agglomération, avec une préoccupation de développement durable, l'accent mis sur le cadre de vie doit continuer de faire l'objet d'efforts soutenus dans les années à venir :

- qualité et performance des services à la population, concourant à la qualité de vie :
 - continuer de promouvoir l'utilisation des transports collectifs auprès de l'ensemble des usagers et contribuer à faire progresser l'intermodalité ;
 - mettre en œuvre le plan de déploiement de nouveaux dispositifs de collecte des déchets ménagers adaptés aux besoins des usagers selon leur secteur et type d'habitation.
- qualité urbaine pour l'attractivité résidentielle du territoire :

- améliorer l'habitat, soutenir dans le cadre du Plh les actions en faveur du logement qui contribuent à la requalification et à l'attractivité urbaine, en particulier des cœurs de villes, de façon équilibrée entre parc privé et parc public ;
- mettre l'accent sur les aménagements structurants et le traitement des espaces publics des cœurs de ville, bourgs et villages ;
- préserver la qualité de l'environnement naturel et des paysages ;
- développer l'offre d'équipements économiques, culturels et sportifs.
- qualité de l'offre culturelle, sportive et de loisirs : équipements, animation et programmation de spectacles et d'événements ;
- en soutien à l'organisation de l'offre touristique à travers sa politique de communication et de marketing territorial,
- qualité environnementale : préservation et mise en valeur des espaces naturels, mise en valeur des bourgs et villages.

La mise en œuvre de l'action intercommunale selon ces lignes directrices prendra tout son effet à l'appui d'une stratégie de communication et de marketing territorial correspondant au niveau visé d'ambition, en cohérence avec les politiques de développement touristique.

1. En 2011, une réflexion a été engagée pour réactualiser la stratégie et le projet d'agglomération au regard des orientations d'aménagement et de développement durable posées dans le cadre du SCoT - la dernière actualisation est en effet antérieure, puisqu'elle remonte à 2006. Il s'agit, à partir d'un constat sur la situation actuelle et d'une appréciation de l'impact de l'action intercommunale réalisée, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le territoire, autour d'une ambition raisonnée (prenant en compte le contexte des réformes fiscale et institutionnelle, et la raréfaction des fonds publics).

Les compétences et le fonctionnement institutionnel

Pour élaborer, mettre en œuvre, actualiser et évaluer le projet stratégique d'aménagement et de développement durable du territoire, la Communauté d'agglomération intervient, au titre de ses compétences¹, dans le cadre d'une gouvernance locale adaptée à la complexité du contexte et des enjeux.

La gouvernance instituée à l'échelle du Pays permet ainsi, avec les communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute vallée du Thoré, d'assurer la concertation autour d'une réflexion prospective commune et en recherchant les complémentarités, sous l'égide d'un comité de pilotage qui regroupe le conseil de développement, l'association des élus, et le syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale.

En cohérence avec le dispositif de gouvernance locale, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie certes sur ses instances internes, décisionnelles et consultatives, mais aussi sur des instances extérieures.

Le Conseil, instance délibérante composée de 64 délégués désignés par les conseils municipaux des 16 communes membres, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au Président : M. Pascal Bugis, élu lors de la séance d'installation du conseil de la communauté du 14 avril 2008, qui représente l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif. Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes membres soient représentées ; il comprend auprès du Président : 19 Vice-Présidents, et 5 autres membres, élus parmi les délégués des communes ; les Vice-Présidents représentent

le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires, telles que la commission d'appel d'offres, et la commission des Finances, et 6 commissions thématiques : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la Ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

Les organismes extérieurs et la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile

Outre les services dont elle dispose, la Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, auxquels elle participe et qu'elle soutient financièrement ; le suivi des organismes extérieurs relève des missions du Directeur général des services.

La régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains de personnes, dispose d'un conseil d'exploitation consultatif, ouvert aux transporteurs et aux usagers, chargé d'émettre un avis sur le budget et l'activité.

La régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques

actuelles labellisée par le ministère de la Culture, est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et dispose d'un conseil d'administration.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est membre de syndicats mixtes : syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, syndicat mixte du Scot du pays d'Autan, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers Trifyl, Syndicat mixte du bassin de l'Agout, Syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac...

Les Sociétés d'économie mixte auxquelles participe la Communauté d'agglomération sont : la Saem InterMédiaSud, dont elle est l'actionnaire principal, créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la Sem 81, société départementale d'aménagement et d'équipement, dont la Communauté d'agglomération est administrateur.

1. Compétences obligatoires : actions de développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, lutte contre l'incendie et secours.
Compétences optionnelles : création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
Compétences volontaires : développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, lutte et prévention contre les inondations, entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Les associations dont la Communauté d'agglomération est membre relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole, pôle de compétitivité cancer bio santé, pôle de compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, incubateur Midi-Pyrénées...

Le conseil de développement, commun au pays d'Autan et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation où la société civile est largement représentée (36 membres sur 65) ; présidée depuis 2008 par M. Guy Millan, cette assemblée a notamment contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays ; elle mobilise en outre les acteurs locaux pour le soutien à l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet.

L'association des élus, créée le 15 décembre 2004 est l'organisme décisionnel du pays d'Autan ; présidée depuis 2012 par Mme Nathalie de Villeneuve, elle assure les études nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif qui découlent des orientations de la charte de pays, en particulier au travers de schémas conçus à cette échelle.

La commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de 11 représentants de la Communauté d'agglomération et de 16 représentants des communes ; présidée depuis 2008 par M. Francis Rivas, son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'établissement public de coopération intercommunale.

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a pour objet d'examiner, en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en

application de la loi du 11 février 2005, qui impose de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; les maires des 16 communes membres y participent.

La coopération décentralisée avec Guédiawaye



Séminaire avec les élus de Guédiawaye à l'Espace Ressources.

La coopération solidaire avec l'agglomération dakaroise recouvre un partenariat considéré comme exemplaire par les acteurs des réseaux de solidarité internationale et de coopération ; la mise en œuvre sur le terrain bénéficie du soutien financier du Ministère des Affaires étrangères¹.

Le programme d'échanges engagé depuis 2007 avec la ville de Guédiawaye (agglomération de Dakar) repose sur la compétence acquise par la Communauté d'agglomération dans le déploiement du Système d'information géographique communautaire, et vise à mettre en œuvre le premier système d'information géographique d'une collectivité au Sénégal, avec des applications pour la voirie, le cadastre, la collecte des déchets.

Son objet est au cœur du développement durable, dans les 3 dimensions qui lui sont généralement associées : la dimension sociale, car c'est un projet de solidarité numérique adressé aux habitants de la collectivité, la dimension environnementale car il vise une gestion plus durable de l'agglomération de

Guédiawaye en lien avec l'agenda 21 local, la dimension économique par la formation de personnel et la création d'emplois.

Cette coopération, inédite autour d'un Sig, a pu être mise en place et enrichie grâce à la réalisation de plusieurs ateliers participatifs, la formation approfondie d'un technicien de la ville de Guédiawaye, l'implication du maire et du chef du cadastre, la participation de stagiaires, l'investissement des services de la Communauté d'agglomération, le soutien de l'agence de développement des municipalités du Sénégal...

Le projet, qui associe des enseignants-chercheurs de l'université de Toulouse 2, repose sur un partage d'expérience ; les échanges par voie numérique et visioconférence sont complétés de rencontres périodiques entre les chercheurs de l'université, et les élus et agents des collectivités partenaires. Les agents référents dans chaque collectivité bénéficient de formations qui viennent compléter leurs qualifications.

Cette expérimentation est également partagée dans le cadre d'un réseau d'acteurs travaillant sur la diffusion de la société de l'information dans l'Afrique de l'ouest (e-Atlas) ; la poursuite et la pérennisation du Sig mis en œuvre par la ville de Guédiawaye dans le cadre de cette coopération est en outre facilitée par l'appui des deux partenaires institutionnels que sont, au Sénégal, l'administration du cadastre et l'agence de développement des municipalités.

1. Pour l'appel à projets 2007-2009, la subvention s'est élevée à 90 800 €, et à 18 000 € pour l'appel à projets 2010-2012.

Stratégie d'aménagement et de développement durable



Piste cyclable du Causse Espace d'Entreprises.

Promouvoir les modes de déplacement doux est un des objectifs de la Communauté d'agglomération qui a engagé en 2012 son plan de déplacements urbains au titre de sa stratégie d'aménagement et de développement durable.

Le schéma de cohérence territoriale

Outil de prospective permettant de fixer les orientations à long terme d'aménagement et de développement durable d'un territoire, le schéma de cohérence territoriale de Castres-Mazamet a été conçu dans le cadre d'un syndicat mixte associant à l'échelle du pays d'Autan les Epci et communes isolées¹.

A l'issue des études et des réflexions concertées conduites de 2006 à 2009, a été élaboré le plan d'aménagement et de développement durable, approuvé par l'ensemble des Epci et communes concernés, soumis à l'enquête publique, et approuvé par l'Etat en 2011.

Ce document, qui fixe les orientations d'aménagement de l'espace pour les 30 ans à venir, met l'accent sur la préservation des paysages, du cadre de vie et de la biodiversité, et comporte des objectifs quantifiés de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation à vocation d'habitat et d'économie.

En ce qui concerne l'habitat, par exemple, les secteurs urbanisables ont été identifiés et la superficie moyenne des terrains précisée.

En matière économique, il s'agit d'assurer la maîtrise foncière en vue d'aménager 300 hectares, dont 2/3 environ dans le périmètre de la Communauté d'agglomération ; c'est dans cet objectif que la Communauté d'agglomération a sollicité depuis 2011 auprès de l'Etat la création d'une zone d'aménagement différé sur la seule unité foncière qui permette à terme une extension du site Le Causse Espace d'Entreprises.

La poursuite de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de développement durable va désormais

se poursuivre sur un champ territorial modifié par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, qui s'est traduite en 2011 et 2012 par la mise en révision des schémas départementaux de coopération intercommunale.

En conséquence, la carte de l'intercommunalité a évolué en 2012 dans le périmètre du Scot du Pays d'Autan : la Communauté de communes de Sor et Agout s'est étendue à 16 nouvelles communes, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré a été élargie à la commune de Bout du Pont de l'Arn, tandis que la commune de Saint-Salvy de la Balme a rejoint la Communauté de communes Sidobre-Monts de Lacaune ; le syndicat mixte va devoir adapter ses modalités de fonctionnement au champ territorial du Scot qui se trouve ainsi modifié.

La politique foncière

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a considéré que la constitution de réserves foncières était une condition indispensable à la réalisation de ses objectifs de développement, notamment sur le plan économique.

Ceci a été rappelé, dès 2002 dans le projet d'agglomération ainsi qu'en 2004 dans la charte de développement durable du pays d'Autan, et a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du Scot, qui a permis d'identifier les besoins du territoire.

Pour les 15 à 20 ans à venir, 250 hectares environ sont à acquérir à l'échelle du Scot, pour satisfaire les besoins en foncier à vocation économique dont 150 hectares pour la Communauté d'agglomération.

Concernant la politique de l'habitat, les objectifs que se fixe la Communauté d'agglomération nécessitent de s'assurer de la disponibilité foncière nécessaire dont l'estimation peut varier en fonction des formes qui seront privilégiées ; le Scot du Pays d'Autan a souligné le risque d'une surconsommation foncière et son impact sur le développement durable et équilibré du territoire.

Face à ces constats, l'établissement public foncier local est apparu comme la structure la plus adéquate pour remplir les objectifs recherchés dans le cadre d'une démarche prospective, pouvant en outre associer d'autres communautés proches qui pourraient être intéressées de le rejoindre.

L'intervention de l'établissement public local de Castres-Mazamet, financée par le produit de la taxe spéciale d'équipement, se fait dans le cadre hiérarchisé d'un

1. Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Communauté de communes du Sor et de l'Agout, Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré.

programme pluriannuel d'intervention 2011-2014, comme suit :

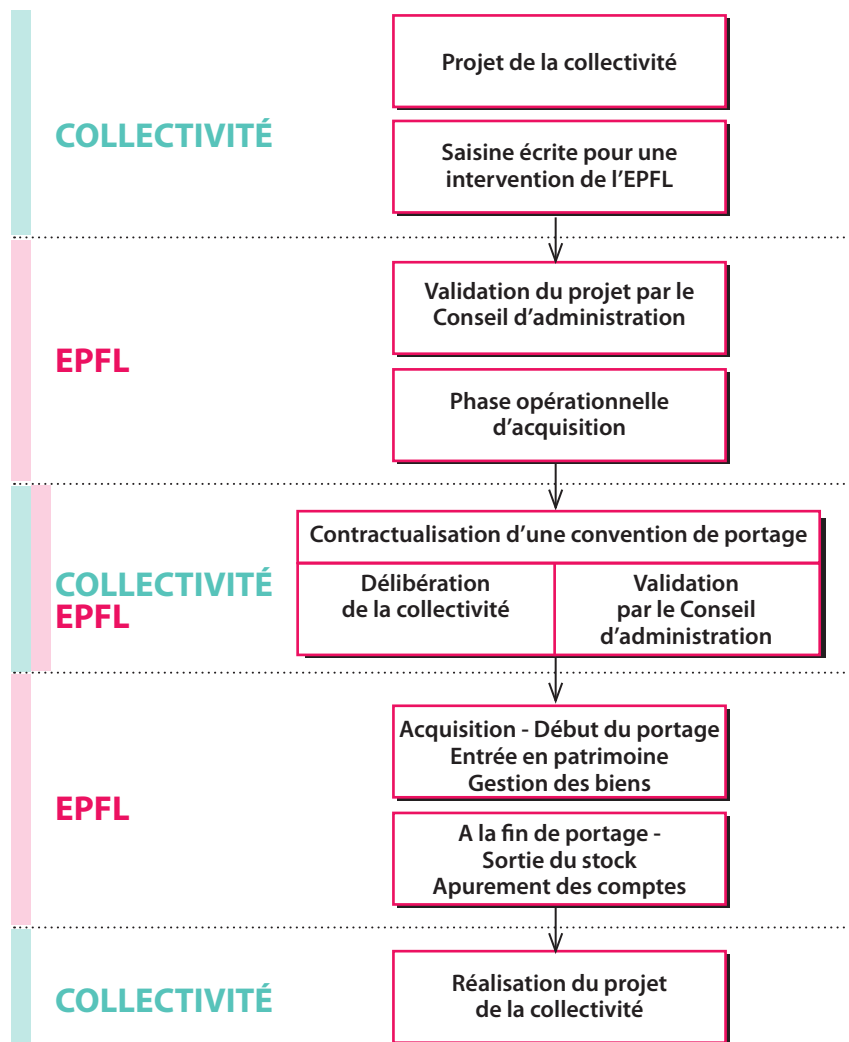
Il existe 3 durées de portage (4, 8 et 12 ans) et 2 modalités de remboursement (à terme ou à annuité constante) ; les frais de portage sont calculés à partir du taux affecté au financement d'une opération par les établissements bancaires bonifié de 1,5 %.

Thème	Objet	Pourcentage du PPI	Montant du PPI	Montant annuel
1	Développement économique	44 %	5,5 M€	1,375 M€
2	Logement et habitat	24 %	3,0 M€	0,750 M€
3	Réserves foncières ciblées ou d'opportunité	32 %	4,0 M€	1,000 M€

Le budget 2012 de l'établissement public foncier de Castres- Mazamet, qui constitue le premier budget en année pleine de l'établissement, a traduit le début de mise en œuvre opérationnelle du programme pluriannuel d'intervention, comme en atteste le compte administratif 2012 :

(montants en €)	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat global de clôture 2012
Fonctionnement	378 457,36	332 948,65	711 406,01
Investissement	260 000,00	- 292 506,71	- 32 506,71

Les opérations réalisées au 31 décembre 2012 ont principalement concerné à Castres des acquisitions de parcelles à l'Etat, de friches industrielles, et d'un local commercial, ainsi que des habitations à Aiguefonde¹.



1. À partir de 2013, les interventions se sont étendues à des projets soumis par les communes de Mazamet, Aussillon, Saint-Amans Sout et Labruguière.

Le plan climat énergie territorial

En 2010, la Communauté d'agglomération a décidé de s'engager dans un plan climat énergie territorial, c'est-à-dire dans l'élaboration d'une stratégie locale pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et mettre en œuvre un plan d'action à l'échelle du territoire.

Le Pcet vise les objectifs européens fixés pour 2020 : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, améliorer de 20% l'efficacité énergétique des bâtiments, atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la production finale d'énergie, ainsi que l'objectif français fixé pour 2050 de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

Les années 2011 et 2012 ont été consacrées à l'établissement du diagnostic de territoire portant sur les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre¹ et sur l'observation de la fragilité du territoire vis-à-vis du changement climatique, et à l'élaboration de la stratégie locale en vue de mettre en œuvre un plan d'action.

Les réflexions ont été placées sous l'égide d'un comité de pilotage et se sont déroulées dans le cadre d'une concertation avec les acteurs du territoire, que la Communauté



Concertation avec les acteurs locaux pour l'élaboration du plan climat énergie territorial.

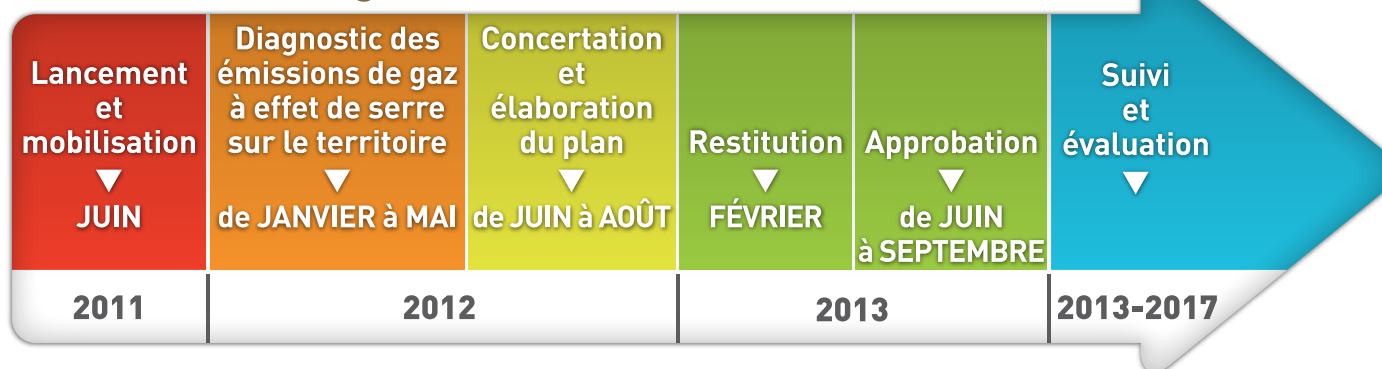
d'agglomération a voulu la plus large possible, pour que le plan résulte d'un projet collectif, partagé par le plus grand nombre.

Elles sont orientées par une vision pragmatique, pour mettre en place à l'échelle locale des moyens d'actions efficaces et mesurables, compatibles avec le Schéma régional climat air énergie et cohérents avec le plan départemental : 45 actions ont été prévues parmi lesquelles maîtriser la consommation

d'énergie, développer les énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique des logements, lutter contre la pollution de l'air, réduire la production des déchets...

1. Les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération ont été estimées pour ses propres compétences à 6 880 tonnes équivalent CO₂, les émissions totales sur le territoire à 526 000 teq CO₂.

Plan climat énergie de Castres-Mazamet



Le plan climat énergie, qui témoigne de la volonté de la Communauté d'agglomération et de ses communes d'amplifier leur action dans ce domaine, prolonge les actions de développement durable déjà mises en œuvre dans le cadre du projet d'agglomération : gratuité des transports urbains, création de réseaux de chaleur à partir de chaufferies bois à Castres et à Mazamet, installation de chauffe-eau solaires à L'Archipel, politique volontariste de tri et de recyclage pour réduire la production de déchets...

Des actions que le plan climat énergie, dont l'adoption doit intervenir au second semestre 2013², permettra de poursuivre et d'accentuer, confirmant que développement économique va de pair avec qualité de vie, respect de l'environnement et protection des ressources.

Il est à noter qu'en 2012, le Conseil de la Communauté d'agglomération a été amené à émettre un avis défavorable sur le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, compte tenu des dispositions relatives au développement de l'éolien industriel ; considérant l'enjeu qui s'attache à la protection des paysages, le Conseil a également conditionné l'approbation de la charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc à l'amendement du projet en ce qui concerne les dispositions relatives à l'urbanisme et au développement de l'éolien industriel.

Le plan des déplacements urbains

Dans le souci de contribuer à un développement harmonieux du territoire, de veiller à la qualité urbaine, à la mobilité durable et au respect de l'environnement, la Communauté d'agglomération a décidé en 2011 de réaliser un plan de déplacements urbain³.

Au-delà de sa mobilisation et des efforts qu'elle fait en faveur des infrastructures de communication (soutien à la liaison autoroutière Toulouse-Castres, principal financeur des routes nationales dans l'agglomération, voirie d'intérêt communautaire, aéroport...), d'autres actions montrent déjà l'engagement de la Communauté d'agglomération en faveur de la mobilité : transports publics, mise en place de pistes cyclables et de cheminements piétonniers, etc.

Le SCoT souligne en outre l'importance de la question de la mobilité et a notamment pointé la nécessité d'améliorer l'offre, l'accessibilité et l'intermodalité des transports en commun entre eux et avec les autres modes de déplacement.

Afin d'engager la réflexion dans les meilleures conditions, elle a mandaté en 2012 le bureau d'études Iter pour élaborer un pré-diagnostic, dont l'objet a été de faire le point sur le fonds documentaire existant (une synthèse bibliographique des documents relatifs aux déplacements), de consulter les acteurs du territoire sur leurs attentes (au travers d'entretiens et d'ateliers de concertation), et d'identifier les enjeux et les objectifs de la démarche de Pdu.

Le pré-diagnostic a permis de dégager 3 enjeux principaux pour le futur Ptu : améliorer les échanges entre l'agglomération et la métropole toulousaine, pérenniser l'attractivité de l'agglomération sur son aire d'influence,

assurer l'attractivité des transports collectifs et des modes alternatifs pour les mobilités internes.

Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi de ces travaux préparatoires et des études qui vont suivre pendant 2 ans pour concevoir le Pdu avant de le soumettre à l'enquête publique : diagnostic, formalisation des enjeux et des scénarios des déplacements, plan d'actions, évaluation de l'impact environnemental ; il a vocation à associer les acteurs locaux, départementaux et régionaux (autorités organisatrices de transport, collectivités...) qui souhaiteront s'impliquer dans la démarche.

2. L'Etat consulté sur le projet conformément à la procédure réglementaire, a rendu un avis favorable qui a été notifié par M. le Préfet de la région Midi-Pyrénées le 17 juin 2013. Le plan d'actions 2013-2017 du Pct a retenu 45 actions concourant à la maîtrise de l'énergie, au développement des énergies renouvelables et à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique ; elles sont réparties en 5 volets d'intervention, dont 4 concernent le territoire : construction durable, aménagement et mobilité, nouveaux modes de production et de consommation, adaptation au changement climatique, et le dernier vise l'exemplarité de la Communauté d'agglomération ; au 1er semestre 2013, celle-ci a identifié 10 actions emblématiques à mettre en œuvre, et lancé l'élaboration des 2 premières : plan des déplacements de l'administration et charte écoresponsable.

3. Le Pdu, instauré en 1982 par la Loi d'orientation sur les transports intérieurs, est le document réglementaire relatif aux déplacements le plus abouti ; son objectif principal est de planifier sur 5 à 10 ans l'ensemble des actions permettant de limiter le trafic automobile, d'assurer la sécurité des déplacements, de favoriser une mobilité urbaine compatible avec un développement durable ; soumis à enquête publique, il s'impose aux Plu et doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation au bout de 5 ans.

Infrastructures de communication et TIC



Déviation de Castres.

L'enjeu de l'accessibilité routière est vital pour l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi : l'accélération de l'achèvement de la mise en 2X2 voies de l'axe Castres-Toulouse est impérative pour la compétitivité, principal pôle d'équilibre de Midi-Pyrénées.

L'enjeu de l'accessibilité routière

Est-il besoin de rappeler que le désenclavement routier de l'agglomération de Castres-Mazamet et de son bassin d'emploi demeure une priorité absolue, tant la persistance de l'absence d'une voie rapide et sûre avec la métropole régionale fait peser une menace sur le territoire et freine l'économie locale, malgré tous les efforts de redynamisation accomplis au cours des deux dernières décennies ?

C'est pourquoi la Communauté d'agglomération et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux locaux restent fortement mobilisés pour l'accélération de la mise à 2 X 2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres selon l'itinéraire Rn 126 par une mise en concession autoroutière, décidée par l'Etat le 25 juin 2010 et qui apparaît dans le contexte actuel comme la seule solution permettant une réalisation dans des délais rapides.

A la suite de cette décision, les études concertées préalables à la déclaration d'utilité publique se sont déroulées en 2011, et ont débouché début 2012 sur le dossier permettant la mise à l'enquête publique du projet à l'été 2012 ; la procédure s'étant trouvée interrompue par l'élection présidentielle, des démarches ont été entreprises auprès du nouveau gouvernement pour s'assurer de la poursuite du projet dans les conditions et délais prévus.

Dans les faits, le ministre en charge des transports a institué à la demande du gouvernement une commission pour formuler des recommandations dans le cadre de l'élaboration du schéma national des infrastructures de transports : la commission « mobilité 21 » ; la mise à 2 X 2 voies Toulouse-Castres a été incluse dans les projets soumis à l'examen de cette commission¹.

L'aéroport régional de Castres-Mazamet

Créé en 1990, l'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue un réel outil d'expansion économique et une infrastructure importante de désenclavement pour l'agglomération et son bassin d'emploi, mal reliés par la route à la métropole toulousaine et à l'aéroport international de Blagnac ; situé au cœur de l'agglomération, jouxtant le site Le Causse Espace d'Entreprises, il génère de l'activité directe, et des retombées économiques et sociales.

La Communauté d'agglomération poursuit ses efforts en faveur de l'aéroport et a consacré en 2012, comme chaque année, près de 1 million d'€ à son financement.

Son soutien porte sur l'exploitation de la plateforme aéroportuaire dans le cadre du partenariat entre la Cci, le Département et la Communauté (1/3 chacun), et sur la participation au fonctionnement des lignes aériennes avec Paris et Lyon (Région, Département, Communauté d'agglomération : 28% chacun et Cci 16 %) ; elle participe également aux investissements : aménagement du parking et restructuration de l'aérogare.

La plateforme aéroportuaire accueille en effet des lignes régulières : 3 rotations quotidiennes et une le dimanche avec Paris, 2 rotations quotidiennes avec Lyon via Rodez, et depuis 2012, une ligne saisonnière hebdomadaire avec Ajaccio (du 21 avril au 15 septembre).

La fréquentation de l'aéroport représente 8 200 mouvements soit près de 40 000 passagers répartis comme suit :

- 35 000 passagers pour la ligne avec Paris ; fréquentation en augmentation qui enregistre en 2012 le meilleur taux de remplissage depuis sa création,
- 2 250 passagers pour la ligne avec Lyon dont la fréquentation exclusive

pour des voyages d'affaires connaît en revanche une baisse de 7% liée à la conjoncture économique,
- 1 250 passagers pour la ligne avec la Corse, qui a connu un taux de remplissage de 62 %.

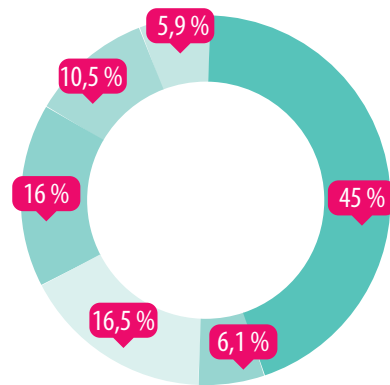
La stratégie numérique

Les décideurs de l'agglomération de Castres-Mazamet ont perçu il y a plus de 20 ans l'importance des infrastructures numériques et ont misé sur l'émergence de l'économie numérique pour redynamiser le territoire.

Cette démarche visionnaire et novatrice, qui a amené à la création d'un partenariat public-privé au sein de la Saem InterMédiaSud et a permis la création du premier réseau métropolitain en fibre optique en France et du téléport, continue aujourd'hui de donner à Castres-Mazamet une attractivité et un avantage concurrentiel réel, à l'heure de l'expansion du très haut débit et des e-services.

1. Celle-ci a remis son rapport le 27 juin 2013, avec un classement des projets selon 2 scénarios (scénario n°1 : 8-10 milliards d'€, scénario n°2 : 28-30 milliard d'€) et 2 temporalités (avant 2030, 2030-2050) ; le gouvernement a décidé de retenir le scénario n°2 qui place l'aménagement de l'axe Toulouse-Castres dans les premières priorités, qui doivent être engagées d'ici 2030. Au moment où ce rapport d'activité est établi, la question reste posée de savoir si le projet engagé par l'Etat en 2011-2012 se poursuit et est mis à l'enquête publique. Extrait du rapport relatif à la liaison Toulouse-Castres : « La commission a été sensible aux enjeux d'aménagement du territoire qui s'attache à l'amélioration de la liaison. Sans se prononcer sur les caractéristiques de l'aménagement et les modalités de sa réalisation, après analyse comparative des enjeux nationaux des différents projets, la commission classe le projet dans la catégorie des premières priorités du scénario n°2, et dans les secondes priorités du scénario n°1 ».

Répartition du capital de la Saem InterMédiaSud (1 308 354 €)



- Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
- Autres collectivités
- Groupe BPCE*
- Groupe Pierre Fabre*
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Autres

* Ensemble des partitions :
 Groupe BPCE : Banque Populaire Occitane, SOREPAR, i-BP
 Groupe Pierre Fabre : Pierre Fabre SA et Monsieur Pierre Fabre

Dans la continuité de cette démarche pionnière de déploiement numérique dans l'agglomération de Castres-Mazamet (réseau métropolitain en fibre optique, Nrazo, expérimentation nationale courant porteur en ligne...), la Communauté d'agglomération, avec l'appui d'InterMédiaSud, a poursuivi en 2011 l'actualisation de son schéma directeur territorial d'aménagement numérique, afin de conserver une approche prospective permettant de cerner les enjeux relatifs à l'arrivée du FttH, la montée en débit, la résorption des zones d'ombre, la couverture en Internet 4G (présentation faite au Conseil du 28 mars 2012).

En 2012, comme pour les exercices précédents, elle a consacré une enveloppe de crédits de 300 k€ pour le raccordement à la fibre optique des entreprises qui en auraient besoin, et ne seraient pas situées dans les zones d'activités déjà desservies.

Une étude concertée a été également engagée pour promouvoir une offre plus complète de e-services évolués, afin de répondre non seulement aux besoins internes de la Communauté d'agglomération, de ses communes membres et des organismes associés, mais aussi à la demande de services en ligne des usagers, qu'ils soient des

particuliers ou des professionnels. En 2012, l'activité d'InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est le principal actionnaire public, a continué de se développer, ce dont témoigne le chiffre d'affaires toujours en progression, avec des investissements importants et un résultat d'exercice excédentaire pour la 5^e année consécutive¹.

1. La société, classée en 2011 parmi les 63 entreprises leaders du secteur de la fibre optique en France, au 33^e rang pour le chiffre d'affaires et au 22^e rang pour la rentabilité, développe en effet son offre de services à haute valeur ajoutée pour les opérateurs et les entreprises ; en 2013, elle porte un projet d'extension immobilière et de relocalisation sur Le Causse Espace d'Entreprises, son capital devrait être porté à 2 305 000 euros.

Évolution des investissements cumulés (K€)



La cyber-base

La cyber-base de Castres-Mazamet fonctionne depuis 2005, dans le cadre du dispositif initié par la Région Midi-Pyrénées, avec le soutien financier de l'Union européenne (Feder) ; sa particularité est la mise en réseau de 5 espaces publics numériques, reliés par la fibre optique, et dont la Communauté d'agglomération assure l'animation en affectant un agent à temps complet.

La tête de réseau est assurée par le service enfance jeunesse de la ville de Castres ; les 4 points relais sont : l'espace culture multimédia de la bibliothèque municipale de Castres, l'espace informatique de la médiathèque de Mazamet, le point d'information jeunesse d'Aussillon, la maison des jeunes et de la culture de Labruguière ; ces espaces sont dotés au total de 48 ordinateurs mis à disposition du public.

La cyber-base a en effet pour objectif de mettre à la disposition des habitants des ordinateurs connectés à internet, d'initier et d'éduquer aux usages des technologies de l'information et de la communication grâce à l'accès libre

et à des animations événementielles, et au travers d'ateliers d'initiation ou thématiques prioritairement adressés aux demandeurs d'emploi.

La cyber-base accueille ainsi 300 personnes par mois en moyenne, la fréquentation fluctuant selon les années : en 2012, un creux passager résulte de la diminution du nombre des ateliers proposés par les structures partenaires du réseau : 2.189 participants au total (2 629 en 2011) pour 491 ateliers ; la gratuité de l'accès à internet instaurée depuis septembre 2012 à Castres et Mazamet permet d'étendre ce service au plus grand nombre¹.

L'offre du portail cyber-base est large : soutien scolaire, apprentissage et révision du code de la route, accès à des ressources encyclopédiques, portail des métiers sont autant d'outils mis à la disposition des usagers ou utilisés dans le cadre d'ateliers en direction de publics spécifiques, dont celui des demandeurs d'emploi, qui font l'objet d'une attention particulière pour adapter le service proposé à l'évolution

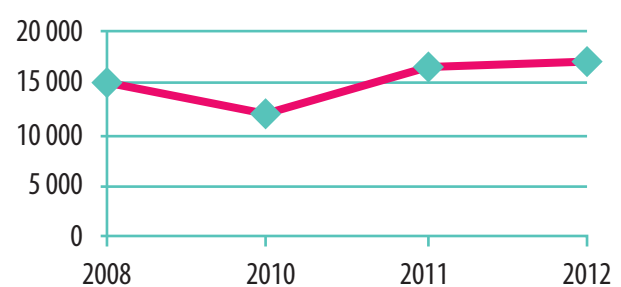
des besoins, en partenariat avec le pôle emploi.

1. Ceci s'est traduit par une augmentation de la fréquentation de l'accès libre en 2013. L'animateur a également mis en place des ateliers dans les espaces partenaires du réseau pour proposer des formations au suivi de projet (type blog, album photos ou site internet), ou à la résolution de questions techniques simples (nettoyage de PC...), et des ateliers spécifiques sur l'utilisation des tablettes numériques sont envisagés.

Ateliers : nombre de participants aux ateliers



Accès libre nombre d'heures de connexion



Enseignement supérieur et recherche, soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi



Etudiants de l'école d'ingénieurs ISIS.

Le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation de Castres-Mazamet propose une offre de formation technologique et scientifique jusqu'à bac+8 avec une spécificité établie sur 3 axes : chimie, numérique et santé, en plus des formations aux métiers tertiaires.

L'enseignement supérieur à la rentrée 2012, les perspectives et le contrat de site

La spécificité du site d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet est son profil scientifique et technologique, avec une spécialisation en chimie-numérique et santé/e-santé, et des liens étroits et croisés avec le tissu économique dans le cadre des dynamiques de la compétitivité et de l'innovation.

Le site a réalisé au cours des dernières années les 2 opérations qui avaient été programmées au titre du contrat de projets Etat-Région Midi-Pyrénées 2007-2013 :

- sur le volet constructions universitaires, au cours de la première moitié de la période, la construction et équipement des locaux de l'école d'ingénieurs en informatique et systèmes d'information pour la santé Isis (Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion) à hauteur de 10,4 M€ ;
- sur le volet recherche, pendant la seconde moitié de la période, la construction et l'équipement de la plateforme scientifique et technologique en galénique avancée Gala (école des mines) à hauteur de 1,8 M€¹.

D'autres opérations dont l'opportunité s'est faite jour avant l'échéance de ce contrat de projets ont pu être réalisées hors de ce cadre grâce à un contrat de site impulsé par la Région selon les orientations du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Midi-Pyrénées, conclu le 6 juillet 2012, qui comprend 11 mesures pour développer le site pendant la période 2012-2015 ; l'Etat en est signataire, le financement est



L'Iut Paul Sabatier, site de Castres, sur le campus de La Borde Basse.

assuré par la Région et les collectivités locales, avec un apport du Feder.

Parmi ces mesures, on note les opérations suivantes :

- pour les constructions universitaires, extension de l'Institut de formation en soins infirmiers à hauteur de 1,6 M€ ;
- pour la recherche, création du Connected Health Lab de l'école d'ingénieurs (1,215 M€), de la plateforme de tests de transport et centre d'emballage technique de l'Iut, unique plateforme de ce type dans le sud de la France (0,311 M€ en 1^{re} tranche, pour un coût total estimé à 0,750 M€).

Au total, le site dispose désormais de 5 plateformes scientifiques et technologiques en appui à l'innovation : galénique avancée (école des mines), e-santé (école Isis), transport et emballage (Iut Paul Sabatier), bio industries (lycée La Borde Basse), optique basse vision (lycée Anne Veaute).

Trois axes prioritaires se dessinent pour les prochaines années, qui s'inscrivent dans la ligne des orientations données par l'Etat (mutualisation, rationalisation du patrimoine, ainsi que soutien à la recherche et à l'innovation autour de technologies clés, entrepreneuriat étudiant) :

- restructuration d'1/3 environ de la surface des locaux de l'Iut (soit 3 000 m² sur 9 000) permettant l'accueil d'un 4^e département et

une optimisation de la gestion immobilière ;

- compléments d'équipement des plateformes technologiques : optique basse vision du lycée Anne Veaute, référent au niveau national dans cette spécialité ; test de transport-centre technique d'emballage (2^e tranche) de l'Iut ; et halle technologique en biotechnologies du lycée La Borde Basse, dans le cadre du pôle de compétitivité Agrimip ;
- construction d'un équipement de vie étudiante, au cœur du campus, mutualisé entre les établissements universitaires et les lycées de l'ensemble du site : la Maison de Campus, à proximité du restaurant et de la résidence universitaires du Crous, déployant une fonction centrale de learning center, des services sociaux et de vie étudiante, une salle polyvalente destinée au sport en salle et à des événements, pour un coût estimé à 4,5 M€ en 2012.

La gouvernance et les méthodes de travail ont été précisés dans le cadre du contrat de site, de façon à privilégier les liens et les projets inter-établissements, universitaires et secondaires, en association avec les partenaires institutionnels et les entreprises, à l'appui de la technopole pour le soutien à l'innovation.

1. La répartition des financements s'est faite sur la base de 1/3 Etat, 1/3 Région et 1/3 collectivités locales (Département et Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à parité pour l'école d'ingénieurs, Communauté d'agglomération seulement pour la plateforme).

Les effectifs année 2012-2013 : 1 677 étudiants

16 établissements

Institut de Formation en Soins Infirmiers

- 19 Formation préparatoire au concours d'entrée dans les IFSI
- 180 Formation d'infirmier(e)

Ecole Municipale des Beaux-Arts

- 16 Année préparatoire aux écoles supérieures d'Arts plastiques

Lycée et centre de formation de La Salle

- 13 BTS Maintenance industrielle
- 12 BTS Electrotechnique
- 17 BTS Fluide Energie et Environnement

Enseignement Supérieur Preventys

- 4 BTS Négociation et Relation Client
- 6 BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- 17 BTS Management des Unités Commerciales

CFAAH du Tarn (Lavaur) par apprentissage

- 28 BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
- 14 BTSA Agronomie Productions Végétales
- 18 BTSA Gestion Forestière

Lycée agricole de Touscayrats (Verdalle)

- 50 BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

Lycée Professionnel Anne Veaute

- 48 BTS Opticien Lunetier
- 34 BTS Opticien Lunetier
- 76 BTS Prothésiste Orthésiste

Lycée et LEP Soult-Riess

- 25 BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
- 21 BTS Hygiène Propreté Environnement

CUFR Jean-François Champollion

- 56 Formation d'ingénieurs "Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé"
- 4 Doctorants e-santé

Université Paul Sabatier IUT A site de Castres

- 162 DUT Chimie
- 110 DUT Services et Réseaux de Communication
- 50 DUT Packaging (Génie du Conditionnement et de l'Emballage)
- 85 DUT Techniques de Commercialisation
- 7 Licence professionnelle Visiteur Médical
- 26 Licence professionnelle Génie de la Formulation
- 37 Licence professionnelle Chimie, analyse et qualité
- 29 Licence professionnelle Conception et Intégration de Services et Produits Multimédia
- 11 Licence professionnelle Pilotage des Activités Logistiques
- 3 Doctorants Chimie

Lycée polyvalent de La Borde Basse

- 69 BTS Management des Unités Commerciales
- 70 BTS Négociation et Relation Client
- 51 BTS Qualité dans les Industries Agroalimentaires et les Bio-industries
- 44 BTS Maintenance Industrielle
- 45 CPGE Maths Physique et Science de l'Ingénieur
- 25 Licence professionnelle en Contrôle des Installations et Ingénierie de Maintenance
- 6 3^e année de spécialisation en négociateur marchandiseur

Lycée Notre-Dame

- 14 BTS Assistant(e) de Gestion PME/PMI
- 34 BTS Management des Unités Commerciales
- 35 BTS Assistant de Manager

SGI centre de formation aux métiers de l'animation et du sport

- 15 DE de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Institut de Formation au Commerce International de Mazamet

- 15 Commerce International
- 25 Communication - Organisation événementielle

Ecole d'Orthopédie-Orthèse Service formation de la CCI du Tarn

- 7 Technicien Supérieur Orthopédiste Orthésiste

Lycée Jeanne d'Arc

- 44 BTS Négociation et Relation Client

Légende :

- = Bac + 1
- = Bac + 2
- = Bac + 3
- = Bac + 4
- = Bac + 5
- = Bac + 8

Réf.1302-enssup12-13 niveaux eff

L'offre foncière et immobilière pour les entreprises

Afin de soutenir la dynamique économique et d'accompagner l'innovation dans un contexte difficile, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet consacre d'importants moyens à l'aménagement d'infrastructures pour l'accueil d'activités, et elle apporte des aides directes aux entreprises qui se créent, se développent, ou portent des projets innovants.

Un des faits marquants de 2012 est le maintien du niveau de commercialisation du foncier communautaire avec un délai qui a tendance à s'allonger entre la première prise de contact et la concrétisation du projet, ce qui s'explique par des procédures de plus en plus complexes, la prudence des entreprises dans le contexte actuel, des prêteurs soucieux de minimiser les risques.

Le parc d'activités du Thoré répond aux nouvelles exigences avec plus de 18,4 hectares cessibles à vocation d'activités industrielles, artisanales et tertiaires ; 2 projets de développement liés à la valorisation des matières premières y ont été soutenus au cours de l'année écoulée : l'extension des installations d'une entreprise leader dans la fabrication de fertilisants organiques, et l'implantation d'une entreprise exogène de fabrication de granulés à partir de déchets de la filière bois.

Le Causse Espace d'Entreprises, unique en Midi-Pyrénées par son niveau d'équipement, de services et de sécurisation numérique et électrique, a été reconnu site d'intérêt régional¹ ; une entreprise installée depuis l'origine y a réalisé une importante extension, et 8 nouvelles entreprises y ont été accueillies en 2012, ainsi qu'une crèche inter-entreprises dans le secteur qui vient d'ouvrir à la commercialisation face à l'hôpital du pays d'Autan.



Le Causse Espace d'Entreprises avec en toile de fond, la Montagne noire.

Dans le périmètre du site de La Molière Basse, un lotissement a été réalisé pour accueillir 5 entreprises commerciales ; 2 entreprises y avaient déjà décidé leur implantation en 2012.

La réalisation du programme pluriannuel d'investissement pour la requalification des zones d'activité existantes (1,9 M€ par an pendant 7 ans, 292 hectares d'espaces économiques concernés), conçu afin de proposer aux entreprises qui y sont situées des réseaux et des aménagements comparables à ceux réalisés dans les zones nouvellement aménagées, s'est poursuivie en 2012 à Bonnacombe, Mélou et La Rougearié.

La livraison de l'extension de la pépinière et hôtel d'entreprises L'Arobase permet de disposer désormais d'une offre d'hébergement qualifiée : réseaux, équipements et services de qualité, loyers attractifs, suivi et accompagnement par Castres-Mazamet Technopole, présence de la plateforme technologique et scientifique Gala...

Compte tenu du niveau d'occupation de l'ensemble des sites d'activités de la Communauté d'agglomération et des

rythmes de commercialisation observés, il est impératif que des réserves foncières soient maintenant constituées pour l'avenir conformément aux orientations déterminées dans le Scot, aussi la Communauté d'agglomération a-t-elle saisi le Préfet du Tarn, depuis 2010, pour un projet de Zad sur un périmètre de 80 hectares, le long de la rocade de Castres, entre l'échangeur de Saint-Laurent et celui de Mélou ; la maîtrise de ce secteur, qui constitue la seule unité foncière d'envergure dans l'ensemble du périmètre communautaire, permettrait d'éviter la dispersion des espaces à vocation économique tout en assurant une continuité entre la zone de Mélou-Chartreuse et Le Causse Espace d'Entreprises, dont les principes d'aménagement durable seraient appliqués pour l'aménagement.

1. Il a obtenu en 2013 le label national site numérique à très haut débit.

L'accompagnement des entreprises et l'activité de la technopole

Bras armé de la Communauté d'agglomération pour l'accompagnement des entreprises et le soutien à l'innovation, Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} soutient les créateurs d'entreprises dans la définition et la construction de leur projet à toute étape du développement : la conception du projet, la création de la structure juridique, l'analyse de l'environnement économique du projet, l'élaboration du business plan, le plan marketing, l'offre commerciale, la recherche de financements, le soutien des projets innovants, la recherche de locaux ou de terrains...

La technopole s'appuie sur un réseau de partenaires et de spécialistes régionaux et nationaux pour apporter une offre de services et un accompagnement adaptés aux besoins.

Trois nouveaux créateurs ont été intégrés en pépinière en 2012, portant à 17 le nombre d'entreprises présentes dans les 2 pépinières « L'Arobase » et « Le Bradford » (44 ont été

accompagnées depuis 2006), la répartition par secteurs d'activité (voir infra.).

La certification NF Service « activités des pépinières d'entreprises » attribuée par l'Afnor aux pépinières en 2007 a été renouvelée en 2012 ; elle garantit la qualité du service proposé aux porteurs de projets. Le taux de survie des entreprises accompagnée en création et en développement est de 83 % à 5 ans. Ces entreprises emploient aujourd'hui 143 personnes.

Matérialisé par une relation forte avec l'ensemble de ses partenaires, l'accompagnement proposé au sein des pépinières regroupe à la fois une offre d'hébergement adaptée aux entreprises en création, une aide financière aux projets d'innovation, un appui au développement de l'entreprise et l'accès à un réseau de compétences aussi bien locales qu'internationales.

En 2012, la technopole a confirmé sa coopération avec Ecti, réseau de bénévoles séniors, pour l'accompagnement de certains projets de création nécessitant des compétences métiers spécifiques. Elle a également proposé aux créateurs d'entreprises accompagnés l'intervention du cabinet Kpmg pour déployer une aide à la rédaction de business plans sur des

projets d'innovations complexes. Le fonds d'expertise créé et géré dans le cadre de la technopole permet de faire bénéficier les entreprises de prestations externes sur des points stratégiques de leur développement ; attribué par le comité technique, il encourage les projets d'innovation dans leur phase de faisabilité et de développement, et a permis en 2012 le soutien de 4 projets innovants, dont 1 brevet déposé.

C'est au travers du fonds d'expertise qu'a également été accompagné le projet « Les ateliers », innovant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

En outre, consciente de l'impact de l'innovation comme levier du développement économique et de la compétitivité des entreprises du bassin d'emploi, la technopole consacre une part significative de ses ressources et actions à l'ingénierie de projets : détection de projets innovants en émergence ; aide au montage, coordination et animation de partenariats entreprises-laboratoires publics ; veille sur les appels à projets ; identification de financements...

Créateurs hébergés en pépinière

Tic - telecoms - Développement informatique	5
Services - Formation - Conseil	4
Santé - Chimie - Biotechnologie	1
Sciences de l'ingénieur	2
Communication - Événementiel	3
Autre	2
Total	17



L'Arobase, offre immobilière high-tech au cœur du site d'activités Le Causse Espace d'Entreprises.

Habitat et politique de la ville



Habitat ancien dans le centre ville de Castres.

La Communauté d'agglomération entend renforcer ses actions en faveur du logement dans le cadre de son nouveau programme local de l'habitat de manière équilibrée entre logement social et parc privé, propriétaires et locataires, logements anciens et logements neufs.

Le programme local de l'habitat

Le troisième programme local de l'habitat de Castres-Mazamet (2011-2017) est opérationnel depuis juin 2011.

Document de prospective qui anticipe les besoins et fixe des objectifs de production de logements à l'échelle intercommunale, il s'articule autour de 4 axes : la stratégie foncière, le confort des logements existants, les besoins de publics spécifiques, le suivi et l'observation de l'évolution de l'habitat.

Pour la première période triennale, la Communauté d'agglomération a retenu un objectif de production de 1 840 logements, soit 310 logements par an, dont 90 logements locatifs sociaux ; en 2012, la construction de 249 logements neufs a été lancée, soit 81% de l'objectif. En ce qui concerne les logements locatifs sociaux, la programmation porte sur 48 logements neufs et 66 logements réhabilités en 2011, 25 logements neufs et 189 logements réhabilités en 2012.

Le Plh a permis de définir le cadre d'intervention communautaire pour les aides au logement qui privilégie 2 axes : l'amélioration du confort des logements privés anciens dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, la production et la réhabilitation de logements publics sociaux.

La Communauté d'agglomération a ainsi attribué aux bailleurs sociaux 156 000 € de subventions pour la construction de 10 logements neufs à Mazamet et pour la réhabilitation de 68 logements à Castres, quartier de Lameilhé.

Le développement durable de l'agglomération passe en effet par un aménagement économe de l'espace et par une amélioration de la qualité des logements ; face à la prédominance de l'habitat individuel sur la majeure partie du territoire, la Communauté d'agglomération souhaite faire porter

ses efforts sur une gestion plus rationnelle de l'espace et le développement d'une offre accessible à tous.

Une étude sur la stratégie foncière de la Communauté d'agglomération a été lancée. Chaque commune a repéré le potentiel de terrains destinés à l'habitat. Il ressort de cette analyse des surfaces constructibles largement suffisantes pour couvrir les besoins du territoire. En outre, les opportunités se situant principalement en périphérie urbaine, l'accent doit être mis sur l'intensification urbaine en cœur d'agglomération. Parmi les actions proposées, le programme d'acquisition foncière est en cours d'élaboration ciblera cet objectif¹.

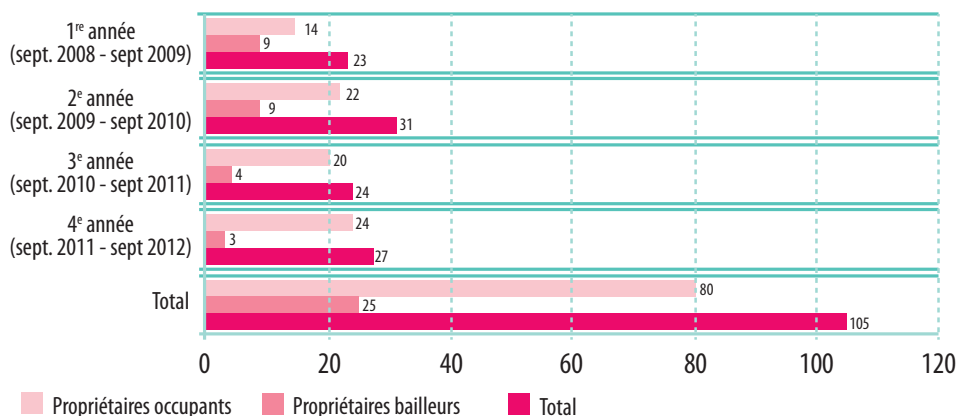
En matière de réhabilitation du parc privé, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat constitue un outil essentiel ; de 1982 aux années 2000, 9 Opah se sont succédé sur les communes urbaines : 3 opérations à Castres, Mazamet et Labruguière dans les années 80, 5 opérations dont 3 à Castres, 1 à Mazamet et 1 sur les communes de Labruguière, Navès et

Le Rialet dans les années 90. Depuis la création de la Communauté d'agglomération en 2000, 4 opérations ont vu le jour : l'Opah du Mazamétain (2000-2002), l'Opah de protection contre les bruits routiers (2004-2006), l'Opah de valorisation des bourgs ruraux (2005-2008) et une Opah urbaine, lancée en septembre 2008 pour 3 ans, prolongée jusqu'en septembre 2013².

A ce titre, la Communauté participe pour les propriétaires occupants à hauteur de 5% des travaux subventionnés par l'Anah, et de 15% pour les propriétaires bailleurs ; elle alloue également aux propriétaires occupants modestes une prime de 500 € pour des travaux entraînant un gain énergétique d'au moins 25 %.

En 2012, 3 dossiers de propriétaires bailleurs représentant 8 logements et 22 dossiers de propriétaires occupants ont été instruits, représentant un montant de subventions de l'agence nationale de l'habitat de 347 977 €, auquel s'ajoutent 112 806 € de la Communauté d'agglomération.

Répartition annuelle des dossiers agréés par l'Anah



1. Ce programme, précisé en 2013 et présenté pour mise en œuvre à l'établissement public foncier de Castres-Mazamet, porte sur 30 sites représentant au total une superficie de 107 hectares : 10 en acquisition (pour 44 ha estimés à 6,8 M€ ; 20 en veille foncière pour 63,4 ha estimés à 22,6 M€).

2. Sont concernées les communes de Castres (quart nord-est de la ville et cœurs de hameaux de Tournemire, Galibran, Teillède, Pioch de Gaïx, Lambert, Saint-Hippolyte et La Caulié), Mazamet (zones U1 et U2 du Plan Local d'Urbanisme), Aussillon (bâti le plus ancien y compris le vieux village et deux secteurs à aménager le long de la RN 621 et de l'avenue de Toulouse) et Labruguière (cœur de bourg).

Depuis le lancement de l'Opah, plus de 1 000 propriétaires ont été renseignés sur leur droit à subvention et 248 permanences ont été tenues au sein des communes et à la Communauté d'agglomération ; ces contacts ont abouti à 196 visites de terrain dont 88 au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

Tous les contacts établis ne débouchent donc pas sur le montage d'un dossier de subvention, parmi les freins qui existent : les plafonds de ressources éligibles à l'aide de l'Anah ciblent les propriétaires occupants les plus modestes¹, les exigences de l'Anah nécessitent un bouquet de travaux énergétiques que les propriétaires les plus âgés trouvent trop coûteux, les propriétaires bailleurs sont parfois réticents à engager des travaux lourds, l'obligation du recours à un maître d'œuvre pour la conduite des travaux couplée au conventionnement des loyers pèse sur l'équilibre financier des projets, la complexité du montage des dossiers et les délais d'attente constituent des obstacles à la démarche.

Globalement, les 4 Opah communautaires auront permis de réhabiliter 592 logements dont 367 logements de propriétaires occupants et 225 logements locatifs. La répartition par commune est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Consciente que les dispositifs nationaux doivent être amplifiés et adaptés au contexte local, marqué par une évolution démographique contrastée, avec des villes centres qui perdent des habitants au profit des communes périphériques, la Communauté d'agglomération a commencé à définir sa propre politique communautaire d'intervention en faveur du logement.

	Opah Mazametain (2000-2002)		Opah bruits routiers (2004-2007)		Opah bourgs ruraux (2005-2008)		Opah urbaine (2008 - 2013)		Total	
	PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO	PB
Aigufonde			1		20	1			21	1
Aussillon			18				11	1	29	1
Boissezon	8	5			6	1			14	6
Caucalières					3				3	
Castres			16	3			42	14	58	17
Labruguière			6	4				6	6	10
Lagarrigue			7	1	10	2			17	3
Mazamet	68	141	9	2			22	24	99	167
Navès										
Noailhac					16				16	
Payrin-Augmontel			5		26	2			31	2
Pont de l'Arn			8		16	1			24	1
Le Rialet					1				1	
Saint-Amans-Soult	14	13	10		12	2			36	15
Valdurenque			7		5	2			12	2
Le Vintrou										
TOTAL	90	159	87	10	115	11	75	45	367	225

Par exemple, la disparition en 2012 du prêt à taux zéro pour l'ancien incite à imaginer un dispositif permettant de répondre aux enjeux du territoire, d'autant que les ménages utilisant le Ptz toujours en vigueur pour la construction neuve sont peu nombreux en comparaison des ménages investissant dans le logement ancien.

L'opportunité de proposer une prime à l'accession dans l'ancien est ainsi à l'étude, avec une double préoccupation :

densifier le tissu urbain existant et lutter contre la vacance, et renforcer l'attractivité des quartiers anciens des communes urbaines, comme le préconisent le Scot et le Plh.

1. Les conditions de ressources pour l'octroi du prêt à taux zéro ont varié chaque année depuis 2010 ; les plafonds ont même été supprimés en 2011 ; rétablis en 2012 et rehaussés en 2013, ils restent ciblés sur des revenus très bas, par exemple, pour un couple avec 1 enfant : 34 000 € en zone B2 (Castres) et 31 450 € en zone C (Mazamet).

Le contrat urbain de cohésion sociale

Conclu le 29 juin 2007 pour 3 ans, le contrat urbain de cohésion sociale a été prolongé jusqu'en 2014 ; chaque année, par l'intermédiaire de ce contrat, des actions sont mises en œuvre sur les quartiers prioritaires des villes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière.

Huit quartiers sont retenus et classés selon l'importance des problématiques rencontrées : en catégorie 1, Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon ; en catégorie 2, le centre-ville de Mazamet ; en catégorie 3, le centre ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre ville de Labruguière.

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la mise en œuvre du contrat est assurée par la Communauté d'agglomération, à la fois par le pôle « habitat et politique de la ville » et par un bureau d'études dédié à Labruguière, Mazamet et Aussillon.

Chaque année, l'État et l'Acisé définissent leurs priorités, qui orientent la programmation ; au cours des 6 années écoulées, certaines actions ont été transférées d'une thématique à une autre, voire du contrat à d'autres

dispositifs ; en 2012, ont été privilégiées la réussite éducative, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé.

Au cours de l'année, 107 dossiers de demande de subvention ont été déposés par 50 porteurs de projet, et le comité de pilotage qui s'est déroulé le 23 avril 2012 a finalement retenu 89 actions portées par 43 structures, représentant un montant global de plus de 3 M€.

La Communauté d'agglomération a consacré une enveloppe de 60 000 € pour les activités d'accès à l'emploi et le développement économique et 48 876 € pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Un travail d'articulation avec le Plie est désormais effectué selon une conduite de projet (objectifs, tableaux de bords, conventions) qui garantit une bonne lisibilité des actions et de meilleurs résultats pour les publics concernés.

La même méthode a été poursuivie en 2012 au titre de l'alphabétisation. En matière de santé, la charte du réseau santé précarité insertion a été réactualisée ; la politique de la ville est ainsi mise en œuvre afin de créer un effet levier auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire et d'établir des coopérations différenciées en fonction des sujets traités.

En 2007, l'enveloppe des crédits de l'Acisé s'élevait à 510 444 €. Elle est aujourd'hui de 280 303 €, en baisse de 45 %.

Pendant ce temps, le coût global des actions n'a pas diminué.

La nouvelle réduction des crédits de l'Acisé en 2013 (- 16 % au total, - 27 % sur les crédits fongibles), a conduit la Communauté d'agglomération à appliquer une réduction de - 27 % des crédits sollicités pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qu'elle compense sur ses fonds propres, ceci dans le but de réduire l'impact pour porteurs des actions communautaires et communales sur le terrain.

En outre, il est à noter que, si les quartiers prioritaires de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière comptent 18 500 habitants, soit 42 % de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires du département, la Communauté d'agglomération ne reçoit que de 31,5 % des crédits d'Etat alloués au département.

Nombre d'actions par thématique

	Nombre d'actions	Habitat	Emploi	Education	Santé	Citoyenneté	Total Mous comprise	Communes	CACM	Acisé
2007	103	10	24	25	10	34	4 181 375 €	710 698 €	113 315 €	293 354 €
2008	101	7	22	20	10	43	2 918 315 €	681 124 €	112 938 €	304 987 €
2009	99	6	19	24	13	38	2 689 249 €	644 403 €	117 845 €	307 661 €
2010	101	7	18	27	10	39	2 836 205 €	727 386 €	114 639 €	223 022 €
2011	85	6	17	22	10	30	2 808 068 €	594 052 €	108 330 €	194 418 €
2012	88	3	18	25	11	31	2 811 122 €	603 262 €	108 876 €	178 709 €

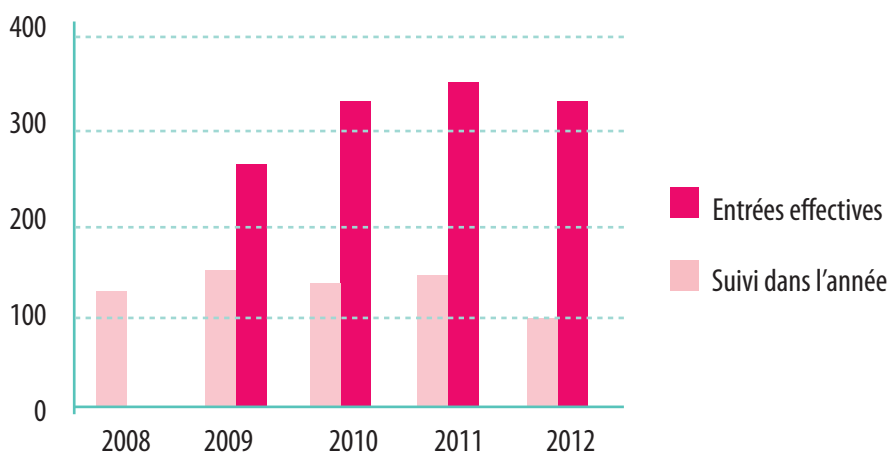
Le plan local d'insertion pour l'emploi

La politique d'insertion de la Communauté d'agglomération s'est traduite en 2007 par le lancement d'un nouveau Plie d'une durée de 6 ans, qui constitue le dispositif phare du volet insertion du Contrat urbain de cohésion sociale, avec pour objectif de conduire vers le monde du travail 600 personnes en grande difficulté d'insertion.

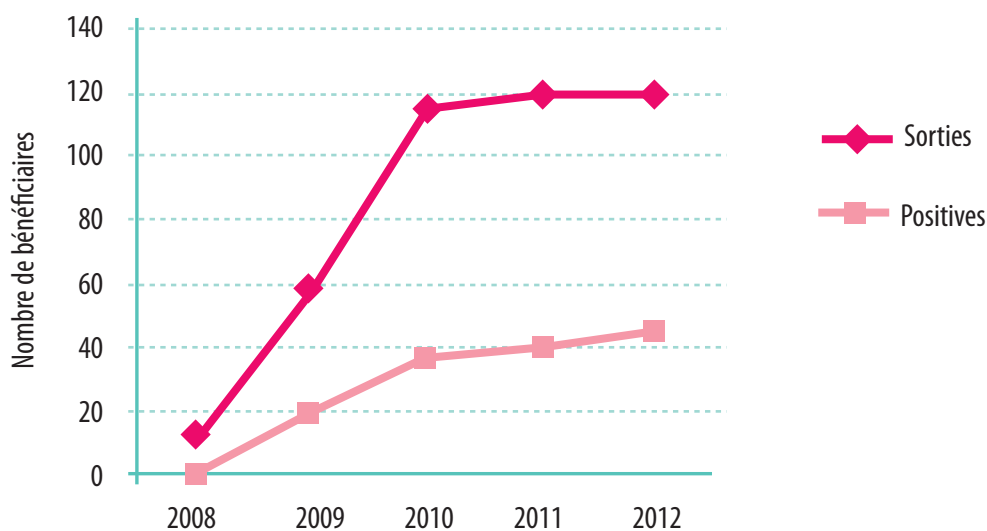
Depuis le lancement opérationnel du Plie en 2008, des commissions valident l'entrée dans le dispositif d'un certain nombre de demandeurs d'emploi. La durée moyenne d'accompagnement est de 24 mois.

Depuis 2009, 139 personnes ont trouvé une sortie vers l'emploi, après avoir été accompagnées dans leur démarche par un référent et, en fonction des besoins, accueillies dans des chantiers d'insertion ou parrainées auprès d'entreprises.

Entrées et suivi par année des bénéficiaires



Suivi des bénéficiaires sortis du dispositif



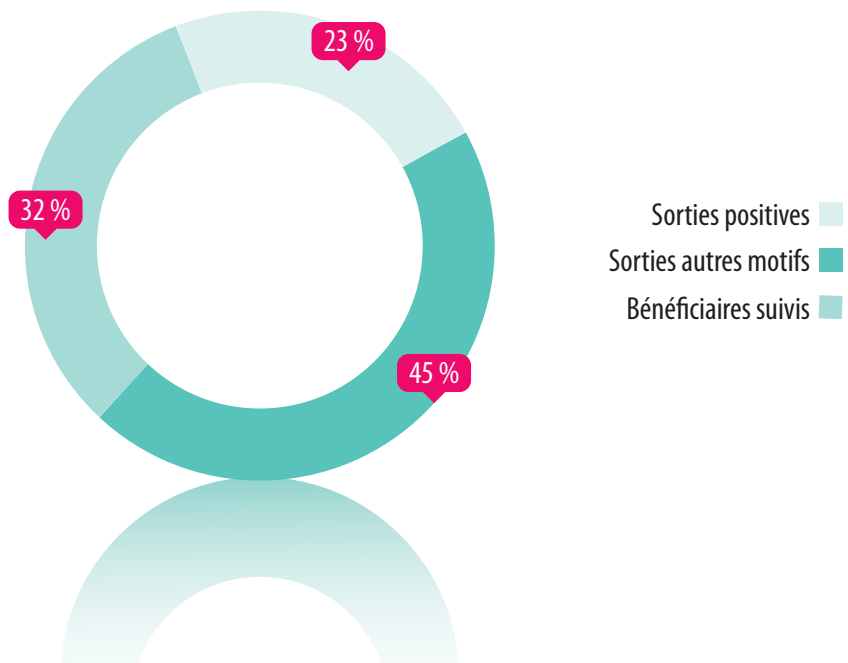
Des tableaux de bord font apparaître que 618 personnes sont entrées dans le dispositif depuis son entrée en vigueur et que 420 en sont sorties ; pour 51%, elles résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les actions d'insertion et de retour à l'emploi mises en œuvre dans le cadre du Plie bénéficient de fonds européens, dont la gestion est assurée par l'association départementale InterPlie ; la complexité du montage de ces dossiers impose des contrôles longs et rigoureux et par voie de conséquence, un allongement dans les délais de paiement. La Communauté d'agglomération a donc ouvert une ligne de trésorerie pour ne pas pénaliser les associations concernées.

Par ailleurs, pour développer l'offre de postes d'insertion, la Communauté d'agglomération engagé depuis le début du Plie une démarche de fond pour promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics ; grâce à cette mesure, la Communauté d'agglomération et les communes membres ont affecté aux personnes en insertion 5 455 heures de travail en 2010, 7 829 heures en 2011, et 6 816 heures en 2012.

L'emploi reste un enjeu central pour le développement et l'équilibre social du territoire ; dans les prochaines années, la politique d'insertion des personnes en difficultés requerra une mobilisation accrue de tous les acteurs autour d'une stratégie partagée, l'observation plus fine des problématiques sociales, une meilleure visibilité des structures vis-à-vis des donneurs d'ordre et la prise en compte précise des besoins du terrain.

Situation du Plie au 31/12/2012



Transports collectifs



Ligne urbaine Libellus.

La Communauté d'agglomération a instauré depuis 5 ans la gratuité de son service de transports publics, et développe l'offre : en 2012 a été créée la liaison inter agglomération qui relie les centres villes de Castres et Mazamet via Le Causse Espace d'Entreprises et le nouvel hôpital.

Les transports urbains

La politique des transports impulsée par la Communauté d'agglomération constitue une des actions concrètes qui témoignent de son engagement pour le développement durable : elle entend promouvoir l'usage des transports collectifs en déployant une offre de qualité dans l'agglomération, et en favorisant l'intermodalité avec les autres modes de transports.

Elle a ainsi instauré depuis 2008 la gratuité sur les lignes urbaines, dans l'objectif de diminuer le trafic automobile en ville, la pollution émise par les véhicules particuliers, l'espace consacré au stationnement, la facture énergétique et la consommation des énergies fossiles, et d'aider les familles et les personnes en situation précaire.

Cette disposition a permis de faire augmenter immédiatement de 75 % la fréquentation, qui est passée à 2 millions de voyageurs transportés chaque année pour plus de 800 000 kilomètres parcourus avec les bus Libellus : 7 000 voyageurs par jour en moyenne sur le pôle castrais, ce qui représente environ 1 870 000 voyageurs par an, auxquels s'ajoutent les voyageurs sur le réseau du pôle mazamétain.

En 2012, la Communauté d'agglomération a confirmé sa volonté d'aller plus loin dans la mise en œuvre de sa politique des transports et des déplacements : une direction spécifique a été créée et pourvue, avec pour mission d'adapter l'offre de transports Libellus à l'évolution des besoins des usagers et de la développer en fonction des moyens disponibles¹.

En 2012, le programme de renouvellement de la flotte s'est poursuivi, avec des véhicules plus performants et moins polluants, plus confortables, accessibles aux



Bus Libellus au Jardin de l'Évêché à Castres.

personnes handicapées, de telle sorte que la moyenne d'âge du parc de véhicules diminue en conséquence, s'établissant à 7,5 ans fin 2012 (5,8 ans pour 22 véhicules sur 25 acquis depuis la création de la Communauté d'agglomération).

Le plan de mise en accessibilité des transports Libellus pour les personnes handicapées approuvé par la commission intercommunale d'accessibilité s'est poursuivi en 2012 tant pour ce qui concerne l'accessibilité des véhicules que pour celle des arrêts.

Du point de vue de la gestion, la maîtrise rigoureuse des dépenses d'exploitation a permis que le compte administratif fasse ressortir à la clôture de l'exercice 2012 un excédent cumulé de 773 K€ permettant de continuer en 2013 d'investir dans le cadre de la réorganisation projetée.

1. Cette disposition s'est traduite en 2013 par une réorganisation en profondeur du réseau de transport pour le rendre encore plus accessible au plus grand nombre d'habitants, l'objectif de cette réorganisation étant d'augmenter encore la fréquentation de 50 %, c'est-à-dire d'offrir ce service public à 1 million de voyageurs de plus chaque année ; celui-ci a été notamment adapté pour mieux répondre aux besoins des actifs pour leurs trajets domicile-travail, tout en renforçant la desserte des services publics, et des établissements scolaires et universitaires.

Le réseau modifié fait davantage jouer, à l'échelle de l'agglomération, la complémentarité entre les différents transports Libellus et la complémentarité de ceux-ci avec les autres modes de transports présents sur l'agglomération, avec 10 lignes régulières (7 à Castres, 2 à Mazamet/Aussillon, la ligne transagglomération dont la desserte a été renforcée et le cadencement doublé), les navettes pour le centre-ville de Castres, un service de transports à la demande par des taxis en correspondance avec les lignes régulières pour les personnes isolées, et bien sûr toujours le service Mobi-Libellus pour les personnes handicapées.

Le mode de fonctionnement du transport à la demande a été revu pour permettre de répondre au développement attendu de la fréquentation : Taxi-Libellus est désormais organisé comme une ligne de bus, avec un itinéraire et des arrêts matérialisés ; les usagers réservent leur déplacement et vont prendre le taxi à l'arrêt le plus proche de leur domicile à l'heure de passage. Grâce aux correspondances, ces lignes sont un prolongement des lignes de bus pour la partie rurale de la Communauté d'agglomération ; l'usager peut ainsi circuler sur l'ensemble du réseau.

Les transports scolaires

La Communauté d'agglomération a d'abord exercé sa compétence d'Autorité organisatrice de transports, d'une part au travers de sa régie Libellus pour les lignes de bus urbains, le transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite, et d'autre part dans le cadre d'une convention avec le Conseil général du Tarn pour les transports scolaires, que celui-ci n'a pas souhaité renouveler.

Depuis la rentrée scolaire 2012, la Communauté d'agglomération organise donc directement les transports scolaires pour les élèves des écoles, collèges et lycées.

Les circuits scolaires de l'agglomération sont conçus pour environ 1400 élèves dont le domicile² et l'établissement fréquenté se trouvent dans le périmètre des 16 communes membres ; les entrants (domicile extérieur à la Communauté d'agglomération) et les sortants (établissement fréquenté à l'extérieur du périmètre) restent de la compétence départementale avec pour interlocuteur la Federteep.

Le service mis en place par la Communauté d'agglomération, les modalités pratiques d'inscription, de coût, et les 28 circuits spécialisés sont d'ailleurs calqués sur le fonctionnement antérieur de la Federteep ; en outre, la Communauté d'agglomération ouvre ses cars ainsi que les bus de la Régie Libellus aux "entrants" et "sortants" pour améliorer l'offre de service et pour assurer la continuité de l'acheminement.

La Régie Libellus ne disposant pas de véhicules de type autocars, l'exploitation des circuits fait l'objet de marchés conclus avec des transporteurs privés.

Des contacts sont en cours avec le Conseil Général pour la compensation par celui-ci à la Communauté



Les transports scolaires sont organisés directement par la Communauté d'agglomération depuis la rentrée 2012.

d'agglomération, dans le cadre prévu par la loi, de la charge financière correspondant au transfert de ce service (environ 1 million d'€ HT par an).

Les modes doux et alternatifs, l'intermodalité

En conformité avec sa stratégie de développement durable, la Communauté d'agglomération soutient le développement des modes de transport doux et alternatifs ; elle recherche en outre avec les différentes autorités organisatrices de transports qui interviennent dans son périmètre les voies et moyens de promouvoir l'intermodalité entre les différents transports en commun.

En particulier, pour ce qui concerne le soutien à l'émergence d'une mobilité alternative et le développement des modes doux, la Communauté d'agglomération et ses communes membres, dans le cadre de leurs compétences respectives, incluent dans leurs travaux de voirie la création de pistes cyclables de façon à assurer progressivement une continuité des itinéraires inter-quartiers et de loisirs, selon les orientations fixées dans le schéma de développement des pistes cyclables adopté à l'échelle du pays. S'agissant de la mise en œuvre de

l'intermodalité, les études conduites autour des gares ferroviaires de Castres, Mazamet et Labruguière font apparaître 3 enjeux majeurs :

- renforcer l'intermodalité et l'accessibilité grâce à une meilleure organisation et des correspondances optimisées,
- améliorer le cheminement, l'accueil et le confort,
- améliorer l'information et la signalétique des points d'échanges pour permettre des flux plus intuitifs lors des éventuelles correspondances.

En 2012, les études préalables à la création d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Mazamet ont débouché sur l'acquisition d'une partie d'une ancienne plateforme d'environ 2 600 m² appartenant à Réseau Ferré de France, dont l'aménagement permettra d'optimiser l'accessibilité, la sécurité et l'information, mais également de créer un lieu de coordination et de correspondances entre les différentes autorités organisatrices de transport : coordination entre les lignes Libellus (ligne transversale Castres-Mazamet et lignes urbaines de Mazamet-Aussillon), les lignes Tarn Bus du Conseil général et la ligne du Conseil régional ; y seraient également implantés : la boutique Libellus partagée avec le Conseil général, un local vélos, un parking de covoiturage, un panneau d'information concernant le transport aérien (aéroports de Castres-Mazamet et de Toulouse-Blagnac).

1. Le domicile doit être situé dans les secteurs non desservis par les lignes des bus urbains.

Equipements culturels, sportifs et de loisirs



Concert au Bolegason.

La salle de musiques actuelles de Castres est avec l'espace culturel et multimédia Apollo - Michel Bourguignon de Mazamet, l'un des équipements culturels phares de l'agglomération ; la Communauté d'agglomération exploite également des équipements sportifs et de loisirs : les 3 piscines et la patinoire ainsi que la base de loisirs des Montagnès.

L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon

L'espace culturel multimédia Apollo-Michel Bourguignon, construit en 1993 par la ville de Mazamet dans le cadre du contrat d'agglomération de l'époque, comme L'Archipel à Castres, a été conçu comme celui-ci pour rayonner bien au-delà de la ville et du pôle urbain, au niveau de l'agglomération et au-delà ; à la création de la Communauté d'agglomération, il a de ce fait été reconnu équipement culturel d'intérêt communautaire, comme L'Archipel a été reconnu équipement sportif d'intérêt communautaire.

Avec ses deux salles de spectacle, l'une pouvant accueillir des spectacles vivants et le cinéma, et une seconde dédiée au cinéma, ses espaces d'exposition et d'animation pour les artistes et les associations culturelles, et sa médiathèque, sa gestion est donc assurée par la Communauté d'agglomération, l'association Accord étant chargée par la ville de Mazamet de la programmation culturelle.

En 2012, le programme pluriannuel d'investissement que la Communauté d'agglomération y réalise depuis 2007, s'est poursuivi : après les travaux d'embellissement et de mise aux normes de 2010 (460 K€), l'aménagement des bureaux et des espaces ouverts au public en 2011 (125 K€), l'année 2012 a été consacrée, conformément aux prévisions, au renouvellement de l'équipement des salles de cinéma : remplacement de la sonorisation dans la grande salle, remplacement des fauteuils et des revêtements de sol dans la petite salle (94 K€).

La salle de musiques actuelles Lo Bolegason

L'activité de diffusion du Bolegason, qui recherche l'équilibre entre les différents styles programmés, la place faite aux artistes amateurs, l'alternance de têtes d'affiche et d'artistes émergents, est stable en 2012 : 53 concerts (29 payants et 24 gratuits), dont ceux organisés dans le cadre du festival « Autan de Blues », contre 52 en 2011 ; le nombre de concerts produits a légèrement diminué par rapport à 2011, année de l'anniversaire des 10 ans, qui s'est conclue par un bouquet final de 3 concerts en décembre, avec un soutien financier exceptionnel de la Cacm.

Au cours de l'année, 101 groupes ont été programmés, dont 45 % issus du Tarn et 59 % de Midi-Pyrénées ; la proportion de groupes amateurs n'a jamais été aussi élevée : ceux-ci représentent plus de 53 % de la diffusion, et sont majoritairement issus des studios de répétition du Bolegason, ou de dispositifs de repérage départementaux et régionaux (Adda, Avant-Mardi, Découvertes Printemps de Bourges). Ce sont ainsi 210 musiciens amateurs qui ont pu s'exprimer sur scène cette année.

La fréquentation est restée supérieure à 10 000 spectateurs ce qui est très satisfaisant, le taux de fréquentation étant notamment passé de 52 à 56 %.

Pour ce qui concerne l'accompagnement de la pratique amateur, une baisse de fréquentation des studios a été enregistrée (on constate une diminution de l'âge moyen des nouveaux abonnés qui n'ont pas le pouvoir d'achat de leurs aînés) ; en conséquence, une communication des actions adaptées ont été conduites en direction des Mjc et des associations cibles.

Fin 2012, les locaux de répétitions comptaient 194 abonnés Bolegason et 9 élèves du conservatoire de musique et de danse du Tarn (6 groupes représentant 22 personnes ne sont pas abonnés mais fréquentent la structure). Une augmentation des recettes de 5,16 % a été constatée, due notamment à la participation financière des groupes sur les dispositifs d'accompagnement et aux répétitions scéniques « autonomes ». Le hip hop est à nouveau présent, en grande partie grâce aux soirées Slam Hop Sessions. Un pourcentage élevé de groupes jouant de la reprise était relevé en 2011 ; la mise en place des « ConcertObar » est une réussite et les groupes sont ravis de pouvoir s'exprimer en public.

Les projets d'action culturelle organisés en partenariat avec des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, des structures sociales et des acteurs culturels du territoire, ont continué de progresser en 2012.

En outre, sa situation géographique, son activité et son histoire, font que Lo Bolegason se positionne dans une dynamique de réseau et développe ainsi son rayonnement tant au niveau local que départemental, régional ou national (membre de la commission inter-régionale d'aide aux ensembles de musique professionnels, adhérent à la Fédurok et au syndicat des musiques actuelles...).

Le soutien à la création s'exprime toujours au travers des résidences d'artistes : 9 résidences ont eu lieu en 2012, dont 6 professionnelles et 3 pour des groupes en voie de professionnalisation accompagnés dans le cadre du dispositif « Rock in Tarn » de l'Adda (34 jours d'utilisation de la salle de spectacles pour des résidences, 39 musiciens concernés) ; il est à noter que tous les artistes en résidence sont diffusés au moins une fois au Bolegason.

Le compte administratif 2012 fait apparaître 587 423 € de recettes pour 573 539 € de dépenses, soit un excédent de 13 884 € ; les subventions

de fonctionnement ont augmenté de 4,94 %, soit 18 385 €.

La Communauté d'agglomération a augmenté sa participation de 28 K€ ; cette augmentation comprend une réévaluation par rapport à l'inflation ainsi que l'intégration du coût salarial du poste de régisseur des studios, l'Etat-Drac et le Conseil général ont reconduit leur participation à même hauteur que l'année passée (respectivement 95 K€ et 34 K€), le financement émanant depuis 5 ans du schéma culturel du Pays d'Autan pour le Festival « Autan de Blues » a été inclus dans la subvention conventionnée avec la Région, ce qui porte celle-ci à 45 K€.

Le plan d'investissement triennal 2011-2013 s'est poursuivi avec l'achat de matériel pour les studios de répétition et la réfection du site internet.

en 2012 (hors base de loisirs, avec environ 50 000 visiteurs par an) représentant une augmentation de 6 % de la fréquentation par rapport à l'année précédente, dont 18 % de scolaires, 25 % de licenciés de clubs sportifs et 57 % de grand public (voir graphique joint). Cette fréquentation génère des recettes : en 2012, 973 088 € ont été encaissés, couvrant ainsi 1/3 des frais de fonctionnement. Le solde de ce budget de fonctionnement (3,5 M€ au total) est couvert par le budget général de la Communauté d'agglomération. A cette diversité des publics accueillis correspond une diversité des missions confiées aux agents chargés de l'accueil du public et du fonctionnement de ces équipements. 55 personnes permanentes et autant de saisonniers occupent 20 métiers différents : agent chargé de l'accueil, technicien de maintenance, maître-nageur sauveteur, agent chargé de l'entretien, responsable de pôle sont

quelques-uns de ces métiers.

Sur l'ensemble des équipements, des travaux d'entretien et de maintenance sont réalisés chaque année, sur des périodes les plus courtes possibles, pour le confort de tous. 880 K€ investis en 2012, dont 510 K€ sur les établissements existants : à L'Archipel, travaux de réfection du bassin sportif et des bacs tampons, remplacement du système de détection incendie, mise en place d'un logiciel de planification des activités sur l'ensemble des sites, et 375 K€ pour le lancement du projet de reconstruction de la piscine de La Lauze à Mazamet. Après les études réalisées en 2012, les travaux démarreront en septembre 2013 pour cet établissement ouvert en 1970. Ce projet permettra de doter le pôle mazamétain de la Communauté d'agglomération d'un équipement sportif et de loisirs moderne, pour :

- l'accueil des scolaires, avec un bassin

Les piscines et la patinoire

Piscines, patinoire, base de loisirs : les équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaires sont aujourd'hui regroupés au sein d'une même direction afin d'offrir à l'ensemble de leurs utilisateurs un niveau de service élevé et cohérent. C'est ainsi que les périodes d'ouverture des différentes piscines sont coordonnées, afin de permettre aux pratiquants de trouver une piscine accessible tous les jours de l'année. Les horaires et période d'ouverture sont adaptés chaque année en fonction des remarques des usagers. Les tarifs de tous les établissements sont aujourd'hui cohérents en fonction des activités et du niveau de confort de chaque établissement. Scolaires, des écoles primaires à l'université ; clubs, de loisir au haut-niveau ; grand public, de la détente à l'entretien physique : les motivations pour fréquenter ces établissements sont diverses. 389 900 personnes accueillies

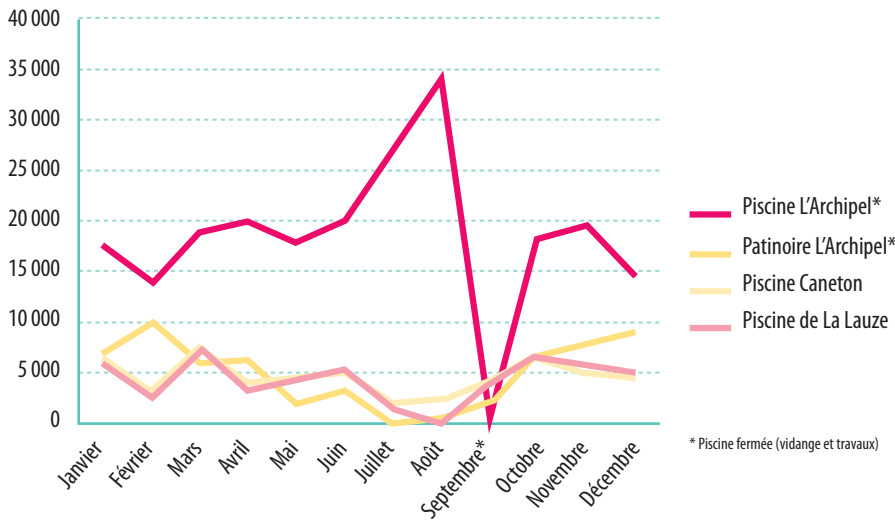


Toboggan de L'Archipel.

d'apprentissage et un bassin de faible profondeur pour tous ;
 - l'accueil du club de natation, avec un bassin de 6 couloirs et un gradin pour les spectateurs et du club de plongée subaquatique, avec une profondeur de

3,00 mètres ;
 - l'accueil du grand public, avec pataugeoire pour les plus petits, zone de jeux d'eau extérieurs et espace bien-être, avec sauna et hammam.

Fréquentations piscines 2012



La base de loisirs du lac des Montagnès



Aire de jeux de la plage du lac des Montagnès.

La fréquentation de la base de loisirs du lac des Montagnès continue de se situer autour de 50 000 visiteurs par an, avec une activité saisonnière fortement marquée ; une attention toute particulière est portée à la qualité des eaux de baignade (surveillée en juillet et août) et, en 2012, pour la deuxième année consécutive, l'eau de baignade a été classée comme « eau de bonne qualité pour la baignade ».

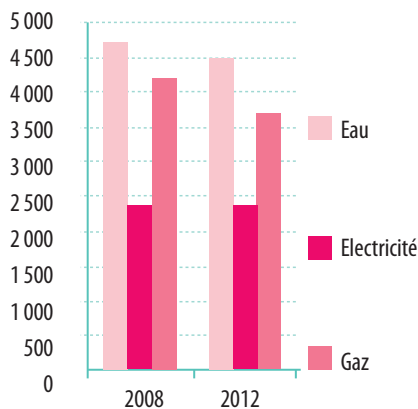
Afin de compléter l'offre ludique aquatique, les investissements se sont poursuivis en 2012 : après les nouveaux jeux pour les 6-12 ans implantés en 2011, c'est un ponton de baignade d'environ 10 m² qui a été installé au large de la plage ; destiné aux adolescents, il permet les plongeurs en toute sécurité, et la base de loisirs dispose désormais de jeux terrestres et aquatiques pour les 3 à 18 ans.

Des activités d'initiative privée qui concourent à l'attractivité du site ont été également proposées lors de la saison estivale : un kiosque à journaux, articles de plage et produits du terroir, ainsi qu'une location de vélos tout terrain.

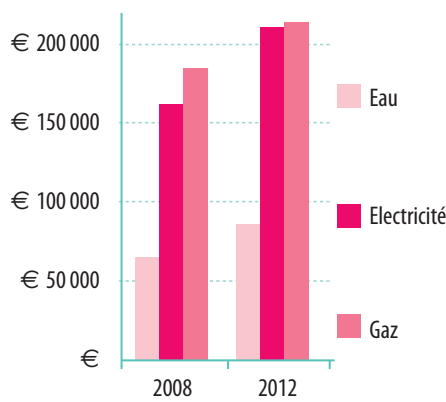
Les fluides

En piscine, les dépenses liées aux fluides (eau, gaz et électricité) représentent une part de plus en plus importante. En 5 ans, malgré un effort important de maîtrise de la consommation énergétique à L'Archipel, avec une baisse globale de 6%, l'augmentation des coûts unitaires a entraîné une augmentation de 25% de la facture.

Évolution de la consommation des fluides



Évolution du coût des fluides



Cadre de vie et environnement



Opération de vidage des containers enterrés.

La Communauté d'agglomération étend ce mode de collecte qui permet de réduire les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre. En 2012, elle a également investi pour lancer la collecte des bacs individuels par une benne à bras latéral.

La collecte et la valorisation des déchets

En 2012, la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2011/181 du 24 octobre 2011 relative à l'organisation de la collecte des déchets ménagers a été mise en œuvre.

Celle-ci a défini 4 types de service de collecte retenus selon le mode d'habitat :

- des conteneurs enterrés dans les centres urbains des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes rurales de Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque,
- des bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain,
- des bacs de regroupement dans les hameaux,
- des bacs privatifs pour les gros producteurs.

Les bacs individuels et de regroupement ont été distribués en 2012 dans toutes les communes sauf pour Pont de l'Arn village qui les recevra en 2013. Des conteneurs enterrés ont pu être mis en place dans la commune de Castres avant de poursuivre ce programme dans les autres communes en 2013.

La réorganisation des collectes couplée à l'arrivée d'un nouveau véhicule de collecte à bras latéral automatisé induit une profonde modification du service afin de permettre une maîtrise globale des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et une amélioration du service aux usagers.

La production globale de déchets est en baisse (- 2,1 %) (en tenant compte d'un nombre d'habitants constant). Le verre observe une progression de quantités collectées (+ 3,6 %) ; la Communauté d'agglomération pourrait en théorie doubler les tonnages collectés.

Production de déchets ménagers

	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg
2008	24 808,88	3 500,51	1 733,70		30 043,09	362,82
2009	23 826,43	3 558,66	1 649,04	273,00	29 307,13	353,93
2010	23 506,90	3 673,33	1 736,55	338,00	29 254,78	353,30
2011	23 249,95	3 864,26	1 702,81	224,13	29 041,15	350,72
2012	22 625,15	3 867,65	1 764,62	174,79	28 432,21	343,37
Evolution 2012 / 2011	- 2,69 %	+ 0,09 %	+ 3,63 %	- 22,01 %	- 2,10 %	

Le coût de fonctionnement du service reste stable en 2012, année qui est marquée par une augmentation des investissements (véhicules, bacs individuels...) en lien avec la réorganisation prévue.

Le financement du service est entièrement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont les taux sont restés stables en 2012.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assure en outre la gestion et le suivi de deux anciennes décharges de déchets ménagers : celle dite du « Pioch de Gaïx » à Valdurenque et celle dite de « la Mane » à Mazamet.

Concernant, le site du « Pioch de Gaïx », deux travaux d'importance ont été réalisés en 2012 :

- la mise en place d'une couverture d'étanchéité sur l'ensemble du site qui a permis de réduire de moitié la production de lixiviats¹,
- la mise en service d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux

qui traite les lixiviats du site avant un rejet dans le milieu naturel.

Le site de « La Mane » fait l'objet d'un suivi post-exploitation depuis l'année 2002 qui consiste à suivre la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que l'entretien global du site. Des travaux d'aménagement permettant d'assurer la pérennité du suivi sont à l'étude.

1. Liquides résiduels engendrés par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets, de produits chimiques ou d'un sol contaminé par des polluants.

La contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air

S'agissant de sa contribution à la politique de l'eau, la Communauté d'agglomération adhère au syndicat mixte interdépartemental du bassin de l'Agout qui transmet chaque premier semestre à la Communauté d'agglomération le rapport d'activité de l'année précédente ; ce document est soumis à l'approbation du Conseil.

Le syndicat mixte du bassin de l'Agout élabore le Sage, document opposable aux tiers qui fixe les objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et assure l'entretien de 288 km de berges, dont 79 km concernent la Communauté d'agglomération le long du Thoré, de l'Arnette, de l'Arn et de l'Agout.

La participation financière de Communauté d'agglomération au syndicat mixte s'est élevée en 2012 à 74 364 €.

L'année 2012 a été consacrée à l'analyse critique par l'ensemble des acteurs concernés du plan d'aménagement et de gestion durable et du règlement du Sage ; la concertation a débouché sur un projet co-rédigé par le syndicat mixte et les services de l'État avec l'aide du groupement de bureaux d'études Eaucéa-Philippe Marc et Cereg Massif central¹.

Les travaux inscrits au programme d'action et de prévention des inondations du Thoré qui concernent l'agglomération ayant été réalisés en totalité en 2011 (effacement d'un seuil à La Richarde, réalisation d'une banquette de crue à Rigautou et d'un piège à blocs et matériaux au Banquet), l'année 2012 a été une année de réception et de clôture de l'opération.

Le système d'alerte des communes en cas de montée du niveau des cours d'eau est opérationnel.

Concernant la gestion de l'eau, les premiers diagnostics des cours d'eau figurant dans la liste établie par le Sdage Adour-Garonne ont également été lancés, en vue d'établir des plans pluriannuels de gestion ; parallèlement, le syndicat a poursuivi et terminé les travaux de restauration sur le Thoré effectués en régie.

L'année 2012 a vu le lancement des premiers diagnostics des cours d'eau selon la liste établie par le Sdage Adour-Garonne qui doivent déboucher sur l'établissement de plans pluriannuels de gestion.

Pour sa contribution à la lutte contre la pollution de l'air, la Communauté d'agglomération adhère à l'Oramip qui remet également chaque année un rapport d'activité soumis à l'approbation du conseil.

La participation financière de Communauté d'agglomération à l'Oramip s'est élevée en 2012 à 13 920 €.

L'arrêté préfectoral du 3 mai 2012 instaure des procédures d'information et d'alerte en cas d'évènement de pollution de l'air pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules inférieures à 10 microns, ainsi que des mesures d'urgence que le Préfet peut mettre en œuvre pour réduire la pollution.

Concernant la mesure des différents polluants, l'année 2012 a relevé les niveaux de pollution suivants :

- pour le dioxyde d'azote, en moyenne annuelle, les niveaux de concentration sont stables en moyenne annuelle et respectent les valeurs réglementaires,
- pour l'ozone, les niveaux de concentration n'ont pas dépassé les seuils réglementaires d'information et d'alerte sur le département ; néanmoins, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est toujours pas atteint, de même que l'objectif de protection de la végétation et ce, malgré une baisse de l'exposition moyenne au cours de cette année,
- pour les particules en suspension Pm10², le niveau moyen annuel est de 20 µg/m³ (microgrammes/m³), ce qui est inférieur aux niveaux des trois années précédentes. Ces concentrations respectent l'objectif de qualité de 30 µg/m³ en moyenne annuelle ; néanmoins, les niveaux horaires peuvent être importants : 10 dépassements du seuil d'information ont ainsi été constatés. L'agglomération de Castres a par ailleurs enregistré 3 jours de dépassement du seuil d'alerte, fixé à 80 µg/m³ en moyenne glissante sur 24 heures.

1. Ce document ayant été soumis pour validation finale par la Commission locale de l'eau en janvier 2013.

2. Particulate matter 10 : particules en suspension dans l'air dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 microns, ou micromètres.

Le Thoré a fait l'objet d'importants aménagements dans le cadre de la politique de rivière.



Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

AFNOR	Association Française de NOR malisation
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCD	Contrat à Durée Déterminée
CDG	Centre De Gestion
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPER	Contrat de Projets État-Région
CPL	Courant Porteur en Ligne
CUFR	Centre Universitaire de Formation et de Recherche
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPF	Établissement Public Foncier
EPFL	Établissement Public Foncier Local
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FTTH	Fiber To The Home
IAE	Institut de Administrations des Entreprises
ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial
IFSI	Institut Formation Soins Infirmiers
ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
IUT	Institut Universitaire de Technologie
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
NRAZO	Nœud de Raccordement Zone d'Ombre
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PDU	Plan des Déplacements Urbains
PLATINES	PLATEforme d'Innovation sur les Etablissement de Santé
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion pour l'Emploi
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PTU	Périmètre de Transports Urbains
R&D	Recherche et Développement
RN	Route Nationale
RPIMA	Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine
SAEM	Société Anonyme d'Économie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS	Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours
SEM	Société d'Économie Mixte
SERSR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USB	Universal Serial Bus
VT	Versement Transport
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAD	Zone d'Aménagement Différée

Pour en savoir plus...

Les sites internet

Communauté d'agglomération : castres-mazamet.com
Enseignement supérieur : etudier-castres-mazamet.com
Développement économique : castres-mazamet-technopole.com
Plateforme numérique : e-teleport.net
Coopération décentralisée : guediawaye.com
Transports Libellus : libellus.org
Piscines, patinoire : larchipel.fr



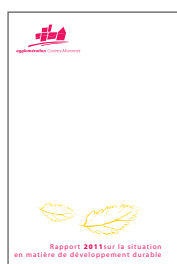
Les supports numériques

Clé USB rentrée étudiante 2013-2014 : deux guides pratiques consultables sur une clé de 2 Go, le guide d'accueil pour faciliter l'intégration des étudiants, et le guide des formations supérieures.



Les rapports et actes administratifs

Rapport d'activité : publié chaque année depuis 2000, ce rapport qui répond aux obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales, s'adresse en premier lieu aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération, aux partenaires de l'action intercommunale et, plus largement, à tous les habitants.



Rapport 2011 sur la situation en matière de développement durable
Recueil des actes administratifs
Budgets et comptes administratifs 2011
Rapport annuel sur la collecte des déchets
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse

Infrastructures économiques

ZAC du Causse - compte rendu annuel d'activité
ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte rendu annuel d'activité
ZAC de l'Écosite - compte rendu annuel d'activité
ZAC du Thoré - compte rendu annuel d'activité

Le magazine d'information de l'agglomération de Castres-Mazamet

Pôles Sud est tiré à 43 000 ex et distribué dans les boîtes aux lettres de l'agglomération.
Version e-brochure consultable en ligne.



Les guides pratiques

Guide de l'hébergement et de la restauration : réalisé en partenariat avec les Offices de Tourisme, ce guide s'adresse aussi bien aux touristes, qu'à la clientèle d'affaires et aux habitants.

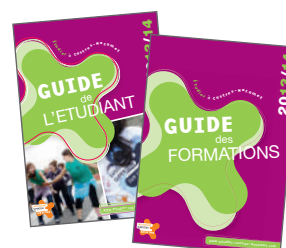
Guide d'accueil de Castres-Mazamet : pour faciliter la découverte touristique de l'agglomération.

Guide d'accueil des nouveaux arrivants de Castres-Mazamet : un carnet d'adresses pour faciliter son installation dans l'agglomération : trouver un déménageur, rechercher un logement, scolariser les enfants... et découvrir le nouveau cadre de vie : sortir, faire du sport, rencontrer des gens... Ce guide est destiné prioritairement aux entreprises et organismes qui recrutent, il met en valeur l'attractivité de l'agglomération et perpétue la tradition d'accueil.

Guide de l'étudiant 2013-2014 (sur clé USB) : il propose à la fois un carnet d'adresses futé et un pense-bête pour faciliter l'installation des nouveaux étudiants.

Guide des formations 2013-2014 (sur clé USB) : présentation des formations supérieures dispensées dans le sud du Tarn, avec le détail des spécificités des diplômes préparés, de l'organisation des enseignements et des débouchés professionnels.

Guide du tri : pour utiliser au mieux le dispositif de collecte et de tri mis en place par la Communauté d'agglomération



Les publications éditées par les partenaires pour le développement économique

Plaquette institutionnelle et rapport d'activité 2012 de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}

Les cahiers de la Télésanté 2012 : synthèse des communications et échanges de la journée Télésanté 2011, un rendez-vous interactif qui s'est tenu en visioconférence le 29 mars entre 3 continents et 19 localités, dont Castres-Mazamet.

Plaquette institutionnelle de la SAEM InterMédiaSud et le "Livre blanc" sur le très haut débit pour les entreprises édité avec la Fédération des entreprises publiques locales.



Instances communautaires

Le Conseil, instance délibérante composée de 64 délégués élus par les conseils municipaux des 16 communes membres, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au président : M. Pascal BUGIS, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté du 14 avril 2008, qui en est l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes soient représentées ; il comprend auprès du président : 19 vice-présidents et 5 membres élus parmi les délégués des communes ; les vice-présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, Commission de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, Commission des finances, ouverte à tous les maires, et 6 commissions thématiques : Compétitivité du territoire - Développement économique, Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville, Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

Instances consultatives

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée ; présidé par M. Guy Millan, il a contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; présidée par M. Francis Rivas, son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11/02/2005, elle est consultée sur l'accessibilité des transports urbains, des établissements recevant du public...

Organismes extérieurs

La Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, qu'elle soutient financièrement.

Deux régies : la régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains et la régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le ministère de la Culture.

Sept syndicats mixtes : syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan, syndicat mixte du parc naturel régional du Haut Languedoc, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - Trifyl, syndicat mixte du bassin de l'Agout, syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Deux sociétés d'économie mixte que sont : la SAEM InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 808 482 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet, et la Sem 81, société départementale d'aménagement et d'équipement.

Des associations dont la Communauté d'agglomération est membre, qui relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale, et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}, pôle de compétitivité Cancer Bio Santé, Centre e-Santé, Platinnes, pôle de compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Incubateur Midi-Pyrénées, Initiatives Tarnaises...

La Communauté d'agglomération a créé en 2009 un Etablissement public foncier qui permet au territoire de mutualiser des moyens afin de disposer d'une ingénierie foncière, il a pour objet de réguler et maîtriser le marché foncier, d'anticiper et d'inscrire les projets dans un cadre cohérent, d'assurer le portage foncier pour ses membres.

Réunions tenues en 2012

Vœux.....	Lundi 16 janvier 2012
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique ».....	Lundi 16 janvier 2012
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville ».....	Lundi 16 janvier 2012
Commission des Finances et Bureau.....	Lundi 23 janvier 2012
Commission « Enseignement supérieur et recherche ».....	Lundi 23 janvier 2012
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville ».....	Lundi 23 janvier 2012
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable ».....	Lundi 23 janvier 2012
Conseil.....	Lundi 30 janvier 2012
Conseil.....	Lundi 6 février 2012
Conseil.....	Lundi 13 février 2012
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique ».....	Lundi 5 mars 2012
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville ».....	Lundi 5 mars 2012
Commission des Finances et Bureau.....	Lundi 5 mars 2012
Commission « Infrastructures de communication ».....	Lundi 12 mars 2012
Commission des Finances et Bureau.....	Lundi 12 mars 2012
Bureau.....	Lundi 26 mars 2012
Conseil.....	Mercredi 28 mars 2012
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique ».....	Lundi 14 mai 2012
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville ».....	Lundi 14 mai 2012
Bureau.....	Lundi 14 mai 2012
Conseil.....	Lundi 30 mai 2012
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable ».....	Lundi 4 juin 2012
Commission des Finances et Bureau.....	Lundi 11 juin 2012
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique ».....	Lundi 18 juin 2012
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles ».....	Mardi 19 juin 2012
Conseil.....	Lundi 25 juin 2012
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles ».....	Lundi 10 septembre 2012
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique ».....	Lundi 17 septembre 2012
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville ».....	Lundi 17 septembre 2012
Commission des Finances et Bureau.....	Lundi 24 septembre 2012
Conseil.....	Lundi 8 octobre 2012
Bureau.....	Lundi 15 octobre 2012
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable ».....	Lundi 22 octobre 2012
Conseil.....	Lundi 22 octobre 2012
Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable ».....	Lundi 12 novembre 2012
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles ».....	Lundi 12 novembre 2012
Bureau.....	Lundi 12 novembre 2012
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville ».....	Lundi 19 novembre 2012
Commission des Finances et Bureau.....	Lundi 26 novembre 2012
Commission de délégation de service public.....	Mardi 27 novembre 2012
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles ».....	Lundi 3 décembre 2012
Conseil.....	Lundi 10 décembre 2012

Castres-Mazamet,
26 août 2013
Ce rapport a été établi par
Jean-Luc Chambault,
Directeur général
à partir des contributions
fournies par ses services.

Coordination et suivi de fabrication : service communication
Crédits photos : Gilles Tordjeman, Laurent Frézouls, D.R.
Réalisation graphique et mise en page : Studio nbs - 06 87 27 21 63
Les rapports d'activité de la Communauté d'agglomération sont imprimés sur du papier 100 % recyclé.



agglomération Castres-Mazamet

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres cedex

Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02

www.castres-mazamet.com – E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com